La biographie d'Aubin Lambert dit Champagne

suivie des données généalogiques de ses descendants

Texte rédigé par Carmen Lambert

Cette plaque commémorative souligne l'arrivée des Lambert en Beauce au XVIII^e^ siècle.
Elle fut dévoilée le 15 août 1993 sur la terre ancestrale d'un descendant d'Aubin Lambert et d'Élisabeth Aubert.
Pour cette cérémonie, Claude Lambert et son épouse Jacqueline Provost, recevaient plusieurs membres de l'Association des Lambert d'Amérique à Saint-Joseph-de-Beauce sur les rives de la rivière Chaudière.

Le Perche, patrie de notre ancêtre

« Le Perche correspond aujourd'hui aux départements de l'Orne et d'Eure-et-Loir. Cette province de France est bornée au nord par la Normandie, au sud par l'Orléanais, à l'est par l'Île-de-France et à l'ouest par le Maine. Elle ne couvre qu'un petit territoire de quinze lieues de longueur sur douze de largeur. Malgré sa faible étendue, elle se divise en quatre parties, le Grand-Perche, le Perche-Gouet, les Terres-Françaises et les Terres-Démembrées. Sa capitale, Mortagne, est située sur une montagne et constitue une place forte depuis le Moyen Âge.

Dans son ensemble, le climat du Perche est plutôt froid et humide. Plateau calcaire, humide boisé, le pays du Perche est extrêmement inégal au niveau de la fertilité et de la richesse du sol. Dans les hauteurs, le sol n'est propre qu'aux pâturages. Par contre, les plaines et vallons sont féconds et produisent toutes sortes de céréales ainsi que des fruits en abondance. À l'instar de la Normandie, le pays est riche en pommiers dont on fait le cidre.

Le Perche bénéficie déjà à cette époque d'une renommée pour l'élevage des chevaux et est réputé pour ses bois et ses mines de fer qui ont donné naissance à des forges prospères. En outre, au niveau du commerce, la proximité de Paris facilite l'écoulement de certains produits comme le beurre, les œufs et la volaille. Il en est de même des toiles de chanvre fabriquées à Mortagne, qui sont acheminées vers Paris, Caen et St-Quentin.

Pays à constante émigration, le Perche malgré sa faible superficie, a fourni un nombre appréciable d'émigrants au Canada. Artisans de la première heure ils occupent donc une place enviable dans les arbres généalogiques de tous les Québécois. »[1]

De cette vieille province française, sont issues plusieurs des plus anciennes familles du Québec : les Aubin, Bouchard, Boucher, Cloutier, Drouin, Gagnon, Giguère, Guyon, Landry, Lefebvre, Mercier, Pelletier, Rivard, Tremblay et plusieurs autres, dont celle de l'ancêtre Aubin Lambert qui assurera une nombreuse descendance, que l'on retrouve de nos jours sous les patronymes de : « *Lambert* », « *Champagne* » et « *Aubin* ».

Dans l'église de Saint-Aubin de Tourouvre, une partie du tableau citant les noms de 35 pionniers qui sont venus en Nouvelle-France, dont celui d'Aubin Lambert, fils d'Odard et de Jacqueline Feillard qui fut porté sur les fonts baptismaux le mercredi 30 juin 1632 :

« Aubin fils odard lambert et de Jacqueline sa f(e) fut baptisé le dernier jo(r) des mois et an (juin 1632) p(r) sainct aubin son parrain françois Letorneux sa maraine marg(te) fe(e) Je(n) allard. »[2]

[1] ROBERT, Normand. *Nos origines en France*, Normandie et Perche, des débuts à 1825, vol. 7, Société de recherche historique Archiv-Histo, Montréal, 1991, p. 5.
[2] AUBIN, Réal. « Aubin Lambert, un prétendu soldat du régiment de Carignan », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. XXVIII, n° 1, 1977, p. 25.

C'est pour une double raison que le prénom de l'enfant est choisi en ce dernier jour de juin 1632. On célèbre l'anniversaire de la translation des reliques de Saint-Aubin à l'église de Tourouvre. C'est une grande fête pour les Tourouvrains à l'égard du patron de leur paroisse. De plus, le grand-père maternel de sa mère était Aubin Navarre. Son parrain est François le Tourneux, riche fermier du seigneur de Tourouvre, propriétaire d'une maison et de terres à l'Enclose. Il a pour marraine Marguerite Lambert, sœur d'Odard et femme de Jean Allard. Aubin sera l'aîné de cinq enfants; il aura trois frères et une sœur, tous baptisés à Tourouvre entre 1636 et 1646.

L'acte de mariage d'Odard et Jacqueline Feillard n'a pas été retrouvé à Tourouvre. Ses beaux-parents David Feillard et Mathurine Navarre habitaient Normandel en 1608. Cependant, aucun document ne prouve qu'ils s'y sont mariés, mais le couple habite en haut du bourg de Tourouvre comme le démontrent les deux actes notariés suivants :

> *« 1631, 6 juillet : Odard Lambert, manœuvre, demeurant en la paroisse de Tourouvre, volontairement a vendu et promet garantir de tout trouble à Charles Poymulle trois quarts de terre, en clos à chennevière, assis au haut du bourg de Tourouvre, joignant Michel Lamboust, Marguerite Lambert sœur dudit vendeur, le chemin de Tourouvre à Mortagne et le chemin de Tourouvre à Soligny pour 15 livres et possibilité de rachat d'ici un an. Présents : René Loyseau fils Denis, et Jehan Gohier demeurant à Tourouvre.*
>
> *1651, 30 mars : Odard Lambert, manœuvre, et Jacqueline Feillard sa femme, demeurant au lieu du haut du bourg de Tourouvre, vendent à Jean Loyseau et Marie Rufray, sa femme, demeurant à Tourouvre, une pièce de terre de 3 boisseaux avec 4 fermes de maison, assis au haut du bourg de Tourouvre, joignant d'un côté le chemin de Tourouvre à Saint-Gilles, d'autre côté le chemin de Tourouvre à la Sablonnière, d'un bout à la Sablonnière et d'autre bout au chemin tendant de Tourouvre à la Rosière. Item 4 boisseaux à côté de la terre de Laleu. Le tout pour 174 livres. »*[3]

Lors de cette vente par ses parents, Aubin est âgé de près de 19 ans. Il n'a peut-être jamais reçu d'instruction car il ne signera aucun document au cours de sa vie. À cette époque, la majorité des gens ne savent ni lire, ni écrire. A-t-il été manœuvre comme son père à Tourouvre depuis son tout jeune âge ? A-t-il été bûcheron dans la forêt de Tourouvre ? Lorsqu'un jeune homme a lieu de croire qu'il peut améliorer son sort, dans un contexte économique difficile et peut-être même sous une autorité familiale rigoureuse, il espère en trouver l'issue, en pensant qu'il pourra un jour, lui aussi tenter sa chance. Pourquoi ne pas quitter ce coin de terre du Perche et émigrer en Nouvelle-France où tous les espoirs sont permis ? D'ailleurs, son cousin Jacques Goulet fils de Thomas et d'Antoinette Feillard, la sœur de Jacqueline sa mère, a quitté le Perche en tant qu'*engagé*[4] avec son épouse en 1646, pour aller y travailler comme meunier pour le Sieur Noël Juchereau Deschâtelets.

> « L'on sait finalement très peu de choses sur les gens qui ont choisi de quitter la France pour venir s'installer en Nouvelle-France. Les recherches historiques, déjà anciennes, ont été largement centrées sur les qualités morales des premiers migrants, […] ont fourni une indication de leur nombre et de leur provenance provinciale. En définitive, ils ont été fort peu nombreux en regard du bassin de population de la France à l'époque. […] Les dix mille immigrants qui viennent en Nouvelle-France sont soit des militaires et des filles du roi, recrutés par des moyens institutionnels, soit des volontaires ou des engagés recrutés par des agents de la Compagnie, des communautés religieuses, des hommes d'affaires ou des seigneurs, soit des gens attirés par des parents ou des connaissances. Cette population est au deux tiers d'origine rurale. […] Rien ne permet de préciser les circonstances ou les motifs de départ et par le fait même, les caractéristiques et comportements de ce peuplement initial. »[5]

[3] MONTAGNE, Madame Pierre. « Tourouvre et les Juchereau », Un Chapitre de l'Émigration Percheronne au Canada, *la Société canadienne de Généalogie (Québec), et l'Association Perche-Canada*, 1965, p. 121.

[4] L'*engagé*, dont les services sont retenus par une communauté religieuse, une Compagnie de marchands ou un agent recruteur se lie pour trois ans, d'où son surnom de *trente-six mois*. Celui qui recrute paye le voyage aller-retour, donne une avance en argent et s'engage à nourrir, loger et vêtir l'engagé. Au terme des trois ans, beaucoup d'engagés retournent en France. Ceux qui veulent rester dans la colonie reçoivent gratuitement une terre à défricher.

[5] MATHIEU, Jacques. *La Nouvelle-France*, Les Français en Amérique du Nord, XVI^{e}-XVIII^{e} siècle, Québec, Les Presses de l'Université Laval, Éditions Belin, 1991, p. 69-70.

Là où il y a une concentration notable dans le recrutement, comme à Mortagne et à Tourouvre au Perche, c'est plutôt le résultat de l'influence des agents recruteurs comme Robert Giffard et les frères Juchereau, eux-mêmes originaires du Perche. La répartition selon les métiers et le contenu des contrats d'engagement indiquent que l'on recherche des gens qui savent couper le bois et labourer la terre. On y retrouve aussi des mentions de métiers comme charpentier, meunier, charron, tonnelier, cordonnier, taillandier, tailleur d'habits, maçon, forgeron, chaudronnier et autres. De plus, les émigrants professent pour la plupart la religion catholique.

L'église de Saint-Aubin de Tourouvre où notre ancêtre fut baptisé le 30 juin 1632.

Aubin Lambert en Nouvelle-France

Nous ne connaissons malheureusement pas en quelle année Aubin Lambert a quitté son Perche natal pour tenter de s'établir en Nouvelle-France, dans l'espoir d'y trouver une vie meilleure afin de fonder une famille, de pratiquer son métier et d'assurer les besoins essentiels des siens. Il a peut-être signé un contrat d'engagement, même si celui-ci n'a pas été retrouvé à ce jour. Une chose est certaine, s'il est cité dans un contrat du notaire Audouart, le 14 mai 1663, c'est parce qu'il était arrivé sur nos rives l'année précédente, soit en 1662 ou avant car les premiers navires en provenance de la France arrivaient à Québec au plus tôt en juin. Dans l'hypothèse qu'Aubin Lambert soit un engagé, il doit nécessairement avoir complété les trente-six mois de son engagement avant de se voir concéder une terre. Si notre ancêtre se trouve sur sa terre dans la seigneurie de Beaupré en 1662, cela démontre qu'il a réussi la pénible traversée de l'Atlantique la même année ou avant…

> « Tous nos ancêtres ont dû, dans leur temps, traverser l'Atlantique pour venir au Canada et il n'y avait alors aucun autre moyen que la voile. […] À cause des vents dominants venant de l'ouest, le voyage d'Europe vers l'Amérique prenait de deux mois et demi à trois mois et même plus, tandis que le retour se faisait environ en quatre semaines. […] On reste stupéfait de l'audace de nos ancêtres qui le plus souvent faisaient la traversée sur de tout petits bateaux.
>
> La plupart de ces bateaux mesuraient quatre-vingts à cent dix pieds de longueur de coque et de vingt-cinq à trente pieds de largeur. Il faut penser qu'ils pouvaient être jusqu'à cent cinquante personnes, passagers et membres d'équipage, dans cet espace restreint, et ceci durait trois mois. À la fin du XVII^{e} siècle, Colbert construisit une grande marine de guerre pour le Roi, et certains de ces navires dépassèrent les deux cents pieds de longueur, mais ceux-ci tiraient trop d'eau et ne pouvaient venir à Québec. […] Nous avons déjà dit que le vaisseau ordinaire mesurait à la coque environ cent pieds de longueur et trente pieds de largeur. […] Sur cette coque étaient montés trois mâts. Au centre, le grand mât portait des vergues et sur celles-ci, des voiles carrées : la plus basse était la grand-voile, celle au-dessus le hunier, et la plus haute le perroquet. Ce grand mât mesurait de quatre-vingts à cent pieds au-dessus du pont. Les autres mâts étaient un peu plus courts. À l'avant, sur le château avant, il y avait le mât de misaine qui portait

également trois voiles carrées sur des vergues. Sur le château arrière s'élevait le mât d'artimon, plus court que les deux premiers, portant en bas une voile latine, triangulaire, surmontée d'une voile carrée de perroquet. Enfin, tout à fait à l'avant sur la proue, devant la coque, on voyait le beaupré, petit mât projeté en oblique à quarante degrés au bout de la coque. Au bout de l'extrémité de ce beaupré s'élevait un prolongement vertical; le tout portait deux autres voiles carrées, la civadière et le perroquet de beaupré. La manœuvre de ces deux dernières voiles était presque impossible par grosse mer. Sous le beaupré, à fleur d'eau, à l'avant, il y avait un petit pont ajouré par un treillis de bois pour laisser écouler l'eau, appelé poulaine, qui servait de latrines à ciel ouvert par beau temps.

À fond de cale, on mettait le fret en vrac, la marchandise lourde qui servait de lest. Au retour, on remplaçait ce fret par des pierres. C'est ainsi que les pavés de certaines rues de La Rochelle sont faits des pierres venues du Canada. Il y avait au-dessus de la cale deux ponts sous le tillac ou pont à l'air libre. Sur ces ponts fermés, on s'entassait pour se protéger des grands vents de l'Atlantique nord. On gardait une partie de ces entreponts pour les animaux vivants que l'on amenait pour les colons de Québec ou encore pour la consommation au cours du voyage : bœufs, cochons, volailles, etc. On peut imaginer les odeurs de fumier en ces lieux clos. […] Les mariniers étaient des gens de métier et les passagers ne pouvaient guère les aider aux manœuvres. Ceux-ci devaient tuer le temps de toutes les façons possibles; bienheureux s'il faisait assez beau pour sortir à l'extérieur et pouvoir marcher sur le tillac. Les latrines étaient rudimentaires et dans cette promiscuité, par beau temps, on allait sur la poulaine, tout à fait à l'avant, sous le beaupré, à fleur d'eau. Par mauvais temps, il était toujours dangereux d'aller sur la poulaine car on pouvait tomber facilement à l'eau emporté par une lame.

La navigation, à l'époque, était très simple. Les cartes marines existaient mais étaient des plus imprécises. On avait la boussole qui indiquait le nord mais le louvoiement obligatoire de la navigation à voile rendait très difficile de garder un cap. On ne connaissait pas les déviations du Nord magnétique, mais on connaissait l'étoile Polaire. On savait à l'époque qu'au nord de l'équateur, en plus d'indiquer le Nord vrai, la hauteur de l'étoile Polaire en degrés au-dessus de l'horizon correspondait à la latitude du lieu. Mais pour trouver la longitude ou le méridien et pour faire le point sur la mer, c'est-à-dire trouver le point de rencontre de la latitude et de la longitude, on n'avait aucune horloge précise pour faire la différence entre le méridien zéro de Paris et le méridien du lieu. On avait recours au sablier que l'on devait retourner à toutes les heures. Un sablier pour plus de deux heures devenait trop lourd à manipuler. Or, après quelques semaines, il manquait toujours quelques tours de sablier parce que le préposé s'était endormi ou l'avait oublié. Le point n'était qu'approximatif. On comptait les jours et les nuits. On n'était pas à une journée près. Il y avait de plus les dangers de la mer : les tempêtes, les ouragans, les icebergs.

La journée est divisée en six quarts de quatre heures. Pour l'équipage, ceci signifie qu'on ne dormait jamais plus de trois heures et demie à la fois. Pour les passagers qui n'ont pas de corvée, ils sont continuellement dérangés par ces changements de quart. Il est interdit de se dévêtir et l'on dort tout habillé dans son branle ou hamac. Après le coucher du soleil, c'est le silence absolu pour tous, sauf pour ceux qui donnent les commandes de manœuvres. Il est interdit également pour quiconque de se déplacer. Le matin, vers quatre heures, c'est le réveil, puis le lavage, entendu *lavage du navire* à l'eau de mer. Personne n'a le goût de se laver personnellement à l'eau de mer glacée. Et l'eau douce, denrée rare, n'est jamais utilisée pour se laver. Le linge est lavé à l'eau de mer ou pas du tout. On laisse pousser les cheveux et la barbe pour les mêmes raisons. Ce lavage terminé, on dit la prière du matin, encore à jeun. […] Il est six heures et demie du matin, c'est le temps du déjeuner composé de biscuits pris à même la

ration quotidienne d'une livre par jour. Ce biscuit français est une galette blanche très nourrissante qu'on amollit dans l'eau. La ration d'eau douce est très précieuse mais elle devient malheureusement vite dégoûtante. Elle est conservée dans des barils de bois dont elle prend goût et couleur. Ce goût est astreignant et l'eau est corrompue, infestée de vers ou de larves. Malgré tout, l'eau d'époque était vitale et gardée sous clé par la surveillance de l'officier en second, quelle que soit son apparence. Beaucoup ramollissaient leur biscuit à l'eau de mer.

La matinée se passe en travail et […] vers dix heures, vient le dîner. Tout le monde mange le même menu en même temps. C'est le repas principal et il n'y a généralement qu'un seul feu où tout est bouilli dans deux grandes marmites. Pour les viandes, à chacun sa ration. Un marqueur est attaché au morceau de chacun pour qu'il puisse le retrouver dans la marmite. […] On faisait sur le navire un potage de *gru* : semoule d'avoine ou de maïs, de fèves et de pois auxquels on ajoutait de la graisse ou de l'huile d'olive. Imaginer la consistance du plat qu'on appelait du *mortier* ! […] Après dîner, le travail et la routine reprennent. On soupe vers les quatre ou cinq heures. Et l'on ne mangera rien d'autre jusqu'à la prière du lendemain matin. […] Quelle que soit la durée de la lumière du jour, le silence se fait à dix heures du soir. À partir de ce moment, c'est le silence absolu et il est interdit de circuler. On fait la prière du soir avant le signal de la nuit.

Les odeurs doivent être remarquables. Il y a entassées souvent plus de cent cinquante personnes qui ne se déshabillent jamais et qui ne se lavent pas pendant des mois. Les latrines sont rudimentaires en attendant que ce soit jeté à la mer; […] sans ignorer la vermine : rats, souris, poux, puces. […] Les pires calamités étaient sans doute les infections et les épidémies à bord. Tous étaient rapidement malades et les plus faibles toujours succombaient. […] Lorsqu'il y avait un décès, on procédait à l'immersion avec plus ou moins de cérémonie selon les circonstances.

Ainsi voyageaient nos ancêtres. […] Il est agréable de penser cependant aux joies de ceux qui, à Québec, voyaient arriver un bateau de France et au bonheur des mariniers et passagers qui venaient de réussir la traversée, tandis qu'au retour ceux qui revenaient du Canada avaient bien des choses à raconter sur leurs parents ou les amis laissés là-bas. »[6]

Si le port de Saint-Malo a vu partir Jacques Cartier au XVI^e^ siècle, Honfleur a salué le départ de Samuel de Champlain au XVII^e^ siècle, de même qu'à La Rochelle, à Dieppe et au Havre, on assista aux embarquements des futurs colons. Aubin Lambert était un de ces pionniers et cela fait maintenant près de trois siècles et demi, que le navire qui l'amena en Nouvelle-France jeta l'ancre en face de Québec. Son enracinement sera influencé par la possibilité d'entrer en possession d'une terre qu'un seigneur voudra bien lui concéder. À l'époque, moyennant une infime redevance, en général, le nouveau censitaire recevait une terre de trois ou quatre arpents de front par trente ou quarante de profondeur selon la seigneurie.

Le défricheur

À Château-Richer sur la côte de Beaupré, Pierre Legardeur de Repentigny avait reçu en concession trente arpents de terre de front sur le fleuve. En revenant d'un voyage en France, en mai 1648, une épidémie se déclare à bord du navire. Il est aussitôt atteint et en meurt *le corps demy couvert de taches de pourpre noire, larges comme des doubles*. Dès lors, son épouse Marie Favery devient seigneuresse, concède des terres et prend en mains les affaires de la famille.

La première mention de la présence de notre ancêtre en Nouvelle-France, apparaît dans un acte rédigé par le notaire Guillaume Audouart, le 14 mai 1663. À cette date, Marie Favery, veuve de Pierre Legardeur de

[6] FARIBAULT, Claude. « La traversée de nos ancêtres vers 1660 », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. XLIII, n° 3, 1992, p. 198-208.

Repentigny, concède à Michel L'Homme une terre dans la seigneurie de Beaupré, bordée d'un côté par la terre appartenant à Romain Trépagny et de l'autre par celle d'*Ung nommé Champagne*. La preuve que ce *nommé Champagne* est bien Aubin Lambert nous est confirmée près de quatre ans plus tard. En effet, le 21 mars 1667, le notaire Claude Auber rédige un acte de vente de cette même terre : Michel L'Homme et son épouse Marie Valade, cèdent à Louis Desmoulins leur terre dans la seigneurie de Beaupré, de *deux Arpents de front sur le grand fleuve Sainct Laurent, abboutissants d'un bout sur Led grand fleuve et dautre bout sur les terre Non conceddée* tenant d'un côté à Romain Trépagny et de l'autre côté à Aubin Lambert dit Champagne ou à ses représentants.

Comme nous l'avons vu précédemment, dans la première mention de notre ancêtre en Nouvelle-France le 14 mai 1663, Aubin Lambert est surnommé *Champagne* dans le contrat du notaire Guillaume Audouart. D'où lui vient ce surnom depuis son arrivée en Nouvelle-France ? L'hypothèse qui est avancée, voudrait que ce soit une référence historique à la très ancienne Champagne du Maine, étant donné que le Perche, lieu d'origine d'Aubin Lambert, relevait du gouvernement du Maine. D'ailleurs, plusieurs immigrants se verront aussi attribué ce *pétillant* surnom.

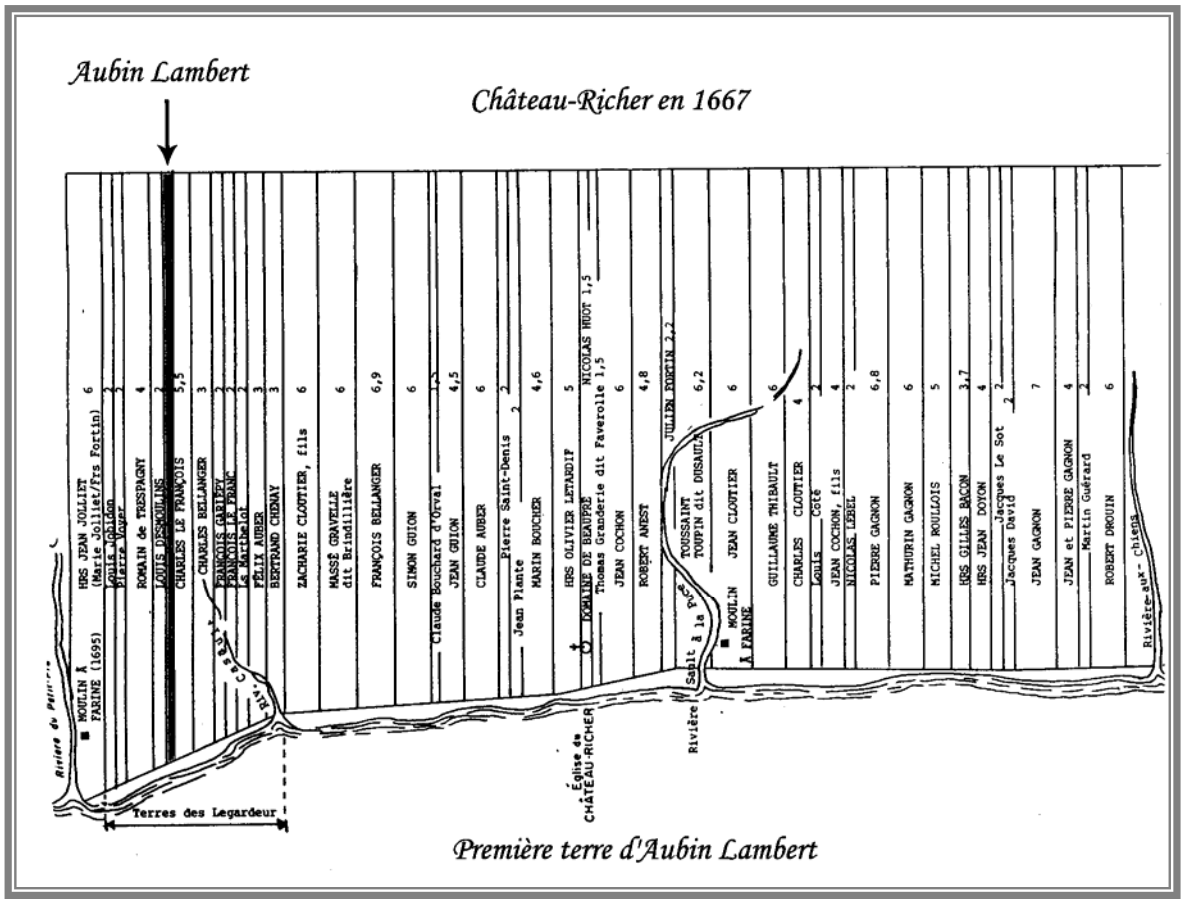

La terre de Charles Lefrançois mesure désormais 5,5 arpents de front après qu'il eut acheté la terre de deux arpents de front de Jacques Goulet le 29 avril 1668. Cette terre représentée par une zone ombragée était la première terre d'Aubin Lambert. Son cousin Jacques Goulet la lui avait échangée l'année précédente pour la sienne située à Cap-Rouge, dans la seigneurie de Maur.

Nous retrouvons donc Aubin Lambert à Château-Richer, dans la seigneurie de Beaupré. C'est à cet endroit qu'il a reçu une terre de deux arpents de front sur une lieue et demie de profondeur. Il tient cette terre d'une concession faite par Charles Legardeur de Villiers depuis 1662 ou avant. Celui-ci est le fils de Pierre Legardeur de Repentigny et de Marie Favery. C'est le notaire Pierre Duquet qui a rédigé le contrat de concession, mais l'acte n'a pas été retrouvé dans son greffe. Aubin y met en valeur une partie de cette terre, mais aucun indice laisse croire qu'il y construit une maison.

De Château-Richer à Cap-Rouge

Louis Desmoulins en achetant la terre de Michel L'Homme le 21 mars 1667, est devenu le nouveau voisin d'Aubin Lambert. L'autre côté de la terre d'Aubin n'étant pas encore concédée, il n'y a donc aucun voisin. Durant la même année, Aubin quitte Château-Richer. En effet, il échange sa terre avec celle de son cousin Jacques Goulet, sise en la côte de Cap-Rouge dans la seigneurie de Maur. Les deux cousins font l'échange d'un commun accord sans acte officiel. Le 14 novembre 1667, Marie Favery veuve de Pierre Legardeur de Repentigny, concède à Charles Lefrançois la terre de Château-Richer attenante à celle d'Aubin du côté où il n'y avait pas de voisin. Cette terre a trois arpents cinq perches de front par une lieue et demie de profondeur. L'acte est rédigé par le notaire Rageot qui mentionne que cette terre voisine celle de Jacques Goulet d'un côté et de Charles Bélanger de l'autre. Le cousin Jacques Goulet était donc rendu à Château-Richer sur la terre d'Aubin à cette date. À la lumière des informations qui précèdent, nous pouvons affirmer qu'Aubin Lambert a quitté Château-Richer entre le printemps et l'automne 1667. Jacques Goulet ne conserve pas longtemps l'ancienne terre d'Aubin à Château-Richer. Le printemps suivant soit le 29 avril 1668, son nouveau voisin Charles Lefrançois dans le but d'augmenter la superficie de sa terre, la lui achète pour 150 livres. C'est le notaire Claude Auber qui a rédigé l'acte. Finalement, les deux cousins officialiseront l'échange de leur terre respective devant le notaire Romain Becquet deux ans plus tard, soit le 1er septembre 1669.

Encore célibataire et âgé de trente-cinq ans, Aubin Lambert se retrouve sur la terre que son cousin Jacques Goulet lui a échangée en 1667. Elle est située à la Pointe à Goulet, dans la seigneurie de Maur. D'un côté, il a comme voisin François Fleury dit Mitron[7] et de l'autre, une terre appartenant au notaire Romain Becquet. Il est dit *habitant* de la côte de Cap-Rouge, dans un acte rédigé le 17 septembre 1668 par le notaire Gilles Rageot, où il reconnaît avoir une dette de 21 livres et 10 sols[8] pour *travail et marchandise* envers Pierre Normand-LaBrière, taillandier et marchand de Québec. Devant le même notaire, le 26 janvier 1670 dans une obligation envers le seigneur Jean Juchereau de Maur, il reconnaît qu'il lui doit la somme de 41 livres pour des arrérages de cens et rentes[9] et autres droits seigneuriaux. Aubin ira rembourser cette somme à Québec, en la maison de Jean Juchereau Sieur de Maur, avant le 8 juin 1670, avec six minots de blé valant 50 sols le minot, le reste en argent.

Depuis plus de deux ans, Aubin a commencé à mettre sa terre en valeur. La construction de sa maison est commencée, mais il décide, pour une raison incompréhensible, d'arrêter les travaux et d'acheter la terre voisine de la sienne qui appartient au notaire Romain Becquet. Celui-ci l'avait obtenue le 31 mai 1668 de Jean Juchereau de Maur, seigneur de Cap-Rouge. L'acte de vente est ratifié par le notaire Gilles Rageot le 2 mars 1670. Cette terre mesure quatre arpents huit perches de front sur le fleuve Saint-Laurent par vingt arpents de profondeur. De l'autre côté, se trouve la terre de Denis Guyon. Le prix de la transaction est de 90 livres avec les droits de pêche et de chasse et ce, payables à Pâques, l'an prochain.

Une semaine plus tard, soit le 11 mars 1670 devant le notaire Gilles Rageot, Aubin Lambert demeurant à la côte de Saint-Ange ou Cap-Rouge, vend à François Fleury-Mitron, la terre qu'il vient de laisser avec une petite maison *en bon bois* et un hangar attenant. La terre mesure quatre arpents huit perches de front et trente de profondeur. Elle est bornée d'un côté par le vendeur et de l'autre par l'acquéreur. Le prix de vente est de 200 livres et comprend aussi tous les agrès de pêche. Aubin se réserve quelques planches et quelques meubles. François Fleury-Mitron promet en outre de l'aider à scier la planche et les madriers pour couvrir la maison. Le 6 août 1670, Aubin passe un marché avec Pierre Renaud-Locat et l'engage pour *faire et corder* cinquante cordes de bois, à prendre entre la côte et le désert de sa terre moyennant 100 livres.

Depuis le printemps, deux facteurs importants ont commencé à influencer Aubin Lambert dans sa décision de donner un nouveau sens à sa vie, de regarder l'avenir avec la perspective de peut-être fonder une famille…

---

[7] Ce surnom lui vient de son métier de boulanger. Mitron : de *mitre*, à cause de la forme primitive des bonnets de garçons boulangers et pâtissiers.

[8] La valeur de la monnaie vers 1680-1700 : 12 deniers = 1 sol ou 20 sols = 1 livre ou 1 écu = 3 livres. La valeur marchande pour une journée de travail : 30 sols/jour pour un manœuvre et 3 livres/jour pour un artisan, plus 8 sols/jour pour le nourrir. Le vin = 20 sols le pot, la corde de bois = 40 sols, l'eau-de-vie = 50 sols le pot, un banc d'église = 25 livres/année, la planche = 40 livres/1 000 pieds. Quand le patron nourrit ses hommes pendant l'hiver : 20 sols/jour.

[9] *Cens* : impôt symbolique de 2 à 6 sols. *Rente* : c'est une redevance annuelle fixée à 20 sols par arpent de front.

> « Talon et Colbert songent à divers moyens de faire croître rapidement la population. Des solutions sont envisagées : immigration plus intensive d'engagés et de filles à marier; pression sur les soldats du régiment Carignan-Salières pour qu'ils s'établissent dans la colonie et enfin quelques mesures incitatives ou coercitives concernant les mariages et les naissances. On ne se contente pas de souhaits pieux. Le 5 avril 1669, le roi signe un édit où il prévoit une amende pour ceux qui ne sentent pas assez tôt l'attrait du mariage : *qu'il soit établit quelque peine pécuniaire, […] contre les pères qui ne marieront pas leurs enfants à l'âge de vingt ans pour les garçons et de seize ans pour les filles.*
>
> Le lundi 20 octobre 1670, le Conseil souverain de Québec enregistre l'édit royal dont la règlementation est sévère : il est *enjoint aux pères de faire déclaration au greffe de six mois en six mois des raisons qu'ils pourraient avoir eues pour le retardement du mariage de leurs enfants, sous peine d'amende arbitraire*. Par contre, les garçons qui acceptent de se marier à 20 ans ou moins et les filles qui prendront mari à 16 ans ou moins sont récompensés en recevant chacun, le jour de leurs noces, la somme de 20 livres, *ce qui sera appelé le présent du roi.*
>
> Les distraits, les célibataires endurcis et les récalcitrants n'échappent pas à la vigilance royale. Les engagés dont le terme de 36 mois est terminé et les *autres personnes qui ne sont plus en puissance d'autrui* reçoivent, le 20 octobre 1670, une mise en demeure stipulant qu'ils devront se marier l'année suivante, au plus tard quinze jours après l'arrivée des navires transportant les filles du roi. […] L'intendant Talon, lui-même célibataire, ajoute, comme peines supplémentaires, la privation d'honneurs civils ou religieux pour les récalcitrants. »[10]

Aubin Lambert est maintenant âgé de trente-huit ans et il a probablement entendu parler de la loi qui entrera en vigueur dans quelques semaines… C'est maintenant ou jamais car les conditions sont maintenant réunies d'autant plus, qu'un bateau avec un contingent de filles du roi vient d'arriver à Québec en ce mois d'août 1670.

Les filles du roi

La Nouvelle-France a besoin de filles à marier car, en 1663, on comptait une femme pour six hommes en âge de s'établir dans la colonie. Entre 1663 et 1673, près de 800 jeunes filles, dont un peu plus de la moitié sont orphelines, les autres, filles de paysans ou d'ouvriers, dont la majorité d'entre elles, âgées de moins de vingt-cinq ans, viennent pour y *prendre mari* et ainsi participer à la politique de peuplement de l'intendant Talon. En France, elles sont recrutées par les curés des paroisses et à l'hôpital de la Salpêtrière de Paris. Elles effectuent la traversée vers la colonie aux frais du roi Louis XIV qui leur procure quelque bien-être matériel ainsi qu'une dot de 50 livres ou plus, selon leur rang social, afin de favoriser leur mariage. À leur arrivée à Québec jusqu'à leur mariage, les filles du roi sont placées sous la protection de religieuses, de veuves ou dans des familles. Nombreuses sont ces *filles du roi* qui épousent des soldats du régiment Carignan-Salières, incités eux aussi à se fixer au pays après le licenciement des troupes en 1668. C'est principalement pour cette raison, qu'environ la moitié de toutes les filles du roi arrivèrent en 1669, 1670 et 1671. D'autres choisissent un conjoint parmi les habitants, de préférence celui qui a construit sa maison et qui a commencé à mettre sa terre en valeur. Elles seront rapidement confrontées aux problèmes liés aux conditions de vie de ces colons qui disposent souvent de bien peu de moyens. Quant au colon, il verra à choisir une fille robuste et en santé, capable de s'adapter aux travaux de la terre, de résister au climat et de lui donner plusieurs enfants. C'est sans contredit l'apport que ces pionnières ont apporté à la Nouvelle-France, qui nous a permis de survivre dans un pays où tout était à faire…

Aubin Lambert choisit sa future épouse dans le contingent arrivé au mois d'août 1670. Comme les filles du roi se trouvent un conjoint généralement dans les premiers jours ou dans les premières semaines de leur arrivée,

[10] LACOURSIÈRE, Jacques. *Histoire populaire du Québec*, Des origines à 1791, Tome I, Sillery, Les éditions du Septentrion, 1996, p. 126-127.

Élisabeth Aubert se présente devant le notaire Romain Becquet le jeudi 4 septembre suivant et ce, afin de contracter mariage avec celui qui deviendra son époux. La rédaction du contrat de mariage se fait dans la maison d'Anne Gasnier[11], veuve de Jean Bourdon. La future épouse est la fille de défunt Michel Aubert, maître fondeur, et de Jeanne Audeau. Elle a été baptisée le 13 avril 1648 à la paroisse Saint-Jacques-de-la-Boucherie de la ville de Paris[12]. Elle est donc âgée de vingt-deux ans. Elle apporte une dot de 250 livres dont 50 livres données par le roi. Parmi les personnes présentes ce jour-là, il y a Élisabeth Estienne, celle qui a été *accompagnatrice* des filles du roi pour la traversée de ce contingent et qui le sera pour celui de 1671. De plus, se trouve Marie-Anne Dusauçay qui signe *Dusaussay* âgée d'environ vingt et un ans, vraisemblablement une bonne amie d'Élisabeth, qui est aussi une fille du roi et originaire de la ville de Paris. Sont aussi présents : Jean-Baptiste Gosset, écuyer et Gilles Dutartre, arquebusier. Aubin Lambert ne signe pas et est cité dans l'acte comme étant le fils de défunt Odard Lambert et de Jacqueline Feillard.

Le mariage d'Aubin Lambert et d'Élisabeth Aubert est célébré à la paroisse Notre-Dame de Québec trois semaines plus tard, soit le lundi 29 septembre 1670. Furent présents au mariage : Pierre Normand-LaBrière, taillandier[13] et marchand de Québec[14] et René Goulet âgé de vingt ans. Deux raisons motivent la présence de ce jeune homme : avant tout, il est le fils de Jacques, le cousin d'Aubin; de plus, il se mariera dans un mois à Château-Richer avec Catherine Leroux, une fille du roi aussi originaire de Paris. Arrivées en même temps au pays, les trois jeunes filles se sont liées d'amitié soit en France ou pendant la traversée.

Une observation qui constitue un argument en faveur de la thèse que le contingent des filles du roi de 1670 soit arrivé au mois d'août, s'appuie sur les faits suivants : quarante sur les soixante et un mariages célébrés à Notre-Dame de Québec en 1670, le furent avec des filles du roi. La presque totalité de ces mariages, soit trente-quatre, eurent lieu entre le début du mois de septembre et la mi-octobre. En septembre seulement, trente mariages furent célébrés, soit en moyenne un par jour. Vingt-trois de ces trente mariages le furent avec des filles du roi arrivées cette année-là et quinze de ces vingt-trois mariages, étaient avec des filles du roi originaires de la région de Paris.

L'intendant Jean Talon

En 1663, le roi Louis XIV se rend bien compte que la Compagnie des Cent-Associés a échoué dans sa politique de colonisation de la Nouvelle-France. Il la dissout et entreprend avec Jean-Baptiste Colbert, son ministre des finances, la réorganisation de la colonie qui souffre de sous-peuplement et dont l'économie s'essouffle. Il met sur pied un gouvernement royal par la nomination d'un gouverneur, d'un intendant, d'un Conseil souverain et de plus, il doit voir à mettre sur pied un régiment capable d'exercer un contrôle sur les Amérindiens afin de préserver la paix. Cette décision s'avèrera d'une importance primordiale pour la colonie. Jean Talon accepte le poste d'intendant, arrive à Québec le 12 septembre 1665 après une traversée de cent dix-sept jours. Son premier mandat de deux ans sera prolongé d'un an jusqu'en 1668. Son rôle est de voir à l'administration de la colonie, veiller à l'application des lois, contrôler la distribution des terres, et mettre sur pied une politique d'immigration et de développement du commerce entre autres. Étant membre du Conseil souverain, il reçoit les plaintes du peuple, voit au bon fonctionnement de la justice et en l'absence du gouverneur, il doit présider le Conseil. Ajouter à cela, un nombre important d'autres tâches administratives qui relèvent de son autorité pour voir au bon fonctionnement de la colonie. Après ce premier mandat, Jean Talon rentre en France et à la demande du roi Louis XIV, revient dans la colonie en 1670 pour un second mandat. L'intendant demande en 1672, son rappel en France. Sa santé est chancelante. Il quitte Québec au mois de novembre de la même année.

Après leur mariage au début de l'automne 1670, Aubin Lambert et son épouse Élisabeth s'installent à l'endroit appelé communément la *Pointe à Goulet* dans la seigneurie de Maur, sur la terre qu'Aubin a achetée du notaire

[11] Depuis 1662, elle s'occupe activement des filles du roi qu'elle prend à sa charge dès leur arrivée au pays. Elle assiste à leur contrat de mariage ainsi qu'à leur mariage.
[12] Fichier origine [http://www.fichierorigine.com]
[13] Artisan qui fabrique des outils pour les charpentiers, les charrons, les laboureurs, comme des faux, des haches, des serpes.
[14] Pierre Normand-LaBrière a épousé Catherine Normand, une fille du roi arrivée en 1665, le 7 septembre 1665, à Québec.

Romain Becquet au début du mois de mars précédent. Depuis l'achat de cette terre, six mois ont été suffisants pour y construire une maison, et y mettre une partie de la terre en valeur jusqu'au début de l'hiver. Élisabeth est enceinte de son premier enfant depuis la fin de novembre. Le 11 décembre 1670, au cours du deuxième mandat de Jean Talon, Aubin Lambert fait la connaissance de l'intendant. En effet, devant le notaire Romain Becquet, il passe un marché de livraison de planches avec celui-ci. Il promet de lui livrer à Québec, six cents planches à raison de 40 livres le cent, pour l'ouverture de la navigation au printemps prochain. En plus de deux témoins et du notaire, Talon appose sa signature au bas du contrat. Du mois de décembre au printemps suivant, la réalisation d'un tel contrat, a dû tenir passablement occupé Aubin pendant l'hiver. Il est permis de penser qu'en plus d'être laboureur et bûcheron, Aubin Lambert avait l'habilité nécessaire pour pratiquer le métier de scieur de long.

Le notaire Becquet se présente à la Prévôté de Québec, afin de lui réclamer le paiement de sa terre. Le 6 mars 1671, Aubin est condamné à déguerpir de cette terre s'il n'a pas les moyens de la payer. Pourtant dans le contrat d'achat rédigé par le notaire Rageot le 2 mars 1670, il est stipulé que le prix de la terre sera payable *aux fêtes de Pâques prochaines en un an.* L'entente a été respectée jusqu'à ce moment-là car la fête de Pâques en 1671, ne sera que dans un mois, soit le 29 mars. Un an plus tard, soit le 11 avril 1672, Aubin revient en cour pour réclamer la pleine jouissance de la terre que lui a vendue le notaire Becquet. Il prétend l'avoir payée, puisqu'on évalue cette terre à un plus haut prix en raison des travaux qu'il a effectués. Il semble y avoir eu entente entre les parties car le couple y demeure et c'est sur cette terre que les enfants grandiront pour la plupart…

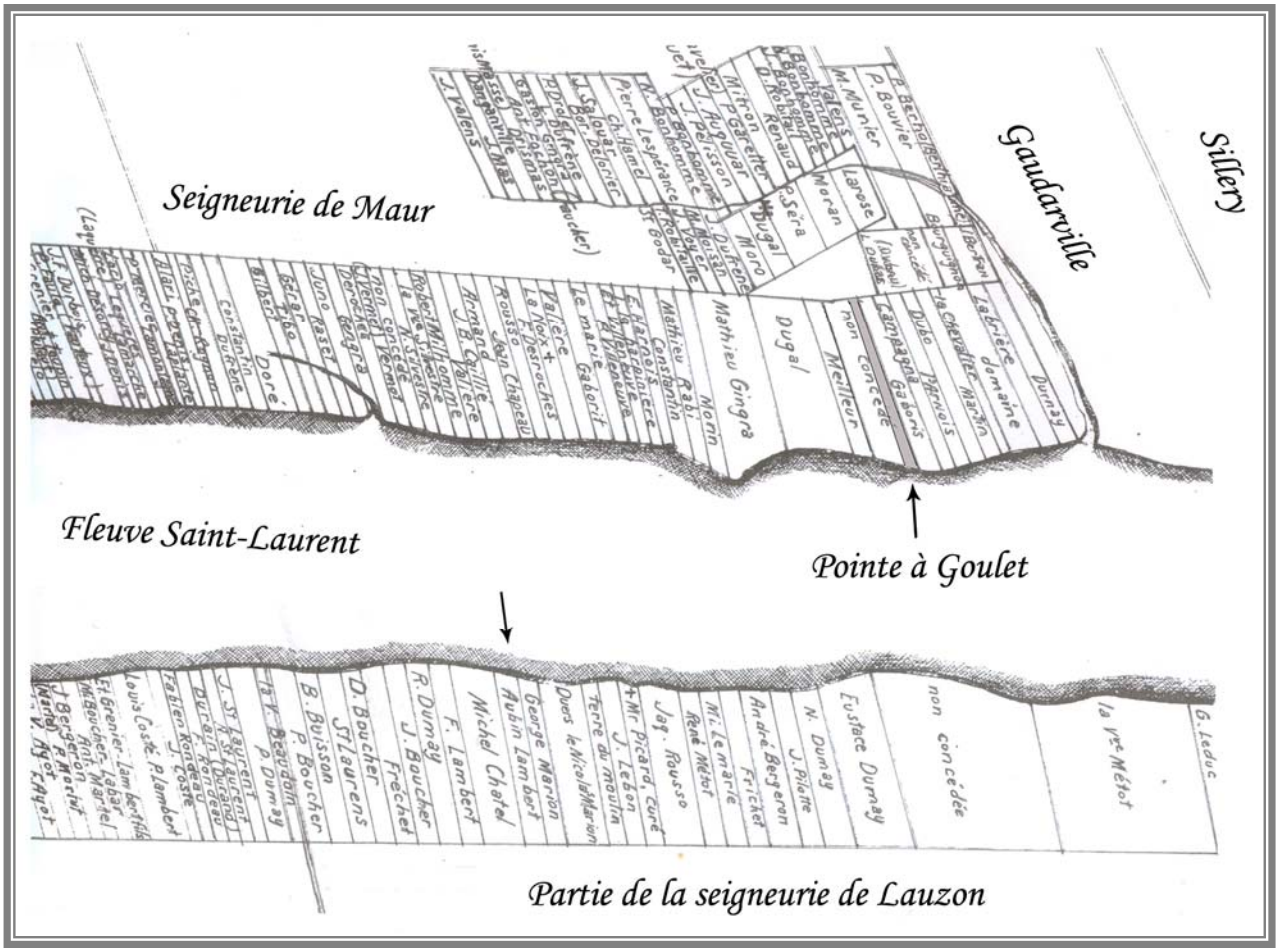

Sur cette carte de 1709, la zone ombragée indique l'endroit où la terre d'Aubin Lambert était située à la Pointe à Goulet dans la seigneurie de Maur. Le triangle irrégulier au bout de la terre nous montre l'emplacement du lac du Moulin (Saint-Augustin). Aubin Lambert y vécut avec sa famille avant de s'installer sur sa terre de la seigneurie de Lauzon (Saint-Nicolas) sur la rive sud.

Les enfants d'Aubin Lambert et d'Élisabeth Aubert

La famille d'Aubin Lambert demeurera une vingtaine d'années sur la terre de la Pointe à Goulet, dans la seigneurie du Sieur Jean Juchereau. Le 4 janvier 1672, un mois avant son décès, le Sieur de Maur laissera la seigneurie en héritage à son fils Jean Juchereau de La Ferté. C'est à cet endroit que les huit premiers enfants d'Aubin et d'Élisabeth y verront le jour. Située entre le fleuve Saint-Laurent et le *lac du Moulin*, aujourd'hui lac Saint-Augustin, cette terre est à environ deux kilomètres à l'ouest de l'embouchure de la rivière de Cap-Rouge. Elle fera éventuellement partie de la future paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures lors de son érection canonique en 1691. Les actes de baptême des enfants seront conservés dans les registres de la mission de Sillery, de la paroisse Notre-Dame de Québec et de la paroisse Saint-François-de-Sales de Neuville. Quant à l'endroit de la naissance des deux derniers enfants, la rédaction des actes de baptême est sujette à l'interprétation et aux interrogations. Le choix des parrains et marraines peut aussi surprendre. Leurs actes de baptême ont été conservés aux archives de la paroisse Notre-Dame de Québec, avec lesquels certaines questions seront soulevées, à la lumière des détails qui s'y retrouvent…

La naissance des enfants

Le premier enfant est une fille née le 26 août 1671. Il n'y a pas d'église dans la seigneurie de Maur, la plus rapprochée est celle de la mission des Jésuites à Sillery. C'est à cet endroit que ***Françoise*** est baptisée le lendemain de sa naissance, soit le jeudi 27 août. L'acte de naissance est rédigé en latin par le père jésuite François de Crespieul. Le parrain est Jacques Gaudry dit Bourbonnière, âgé de trente-quatre ans et originaire de Feings, au Perche. La marraine est Françoise Brière : elle est âgée d'environ neuf ou dix ans. Dans le cas présent, le fait que la marraine soit si jeune peut paraître inusité. À première vue, on peut croire qu'il s'agit de Françoise Bigot, la mère de la marraine et l'épouse de Denis Brière à qui l'officiant aurait attribué le patronyme de son époux. Il est permis de croire que c'est réellement la fille de Denis Brière qui est la marraine malgré son jeune âge. Un an plus tôt soit le 13 octobre 1670, elle a été la marraine de Charles Langelier, à la paroisse Notre-Dame de Québec. À cette occasion, l'acte de baptême précise bien qu'elle est la fille de Denis Brière.

Le deuxième enfant est aussi une fille née le 5 avril 1673. Elle est baptisée une semaine plus tard, soit le mercredi 12 avril et elle est prénommée ***Catherine***. Le baptême est célébré à Québec où l'on retrouve l'acte dans le registre de l'église paroissiale Notre-Dame, sous la plume de l'abbé Louis Ango Des Maizerets. Celui-ci a rédigé l'acte mais celui qui a baptisé l'enfant, est l'abbé Charles-Amador Martin. Celui-ci est le fils d'Abraham Martin et de Marguerite Langlois, il est le deuxième prêtre né en Nouvelle-France. Le parrain de l'enfant est André Parmentier, un proche voisin censitaire dans la seigneurie de Maur. Au recensement de 1666, il était un *engagé* chez Mathieu Damours. Quant à la marraine, il s'agit de Catherine Normand, une fille du roi comme Élisabeth. Elle est l'épouse de Pierre Normand-LaBrière taillandier et marchand de Québec. Ce couple était d'ailleurs présent au mariage d'Aubin et d'Élisabeth. Lui aussi est originaire du Perche.

Le troisième enfant est un garçon cette fois, il est né vers 1675. L'acte de baptême n'a pas été retrouvé à ce jour. L'enfant a probablement été baptisé soit à la maison ou chez un voisin, par un missionnaire itinérant comme c'est l'habitude à l'époque, là où il n'y a pas encore d'église. L'acte de baptême inscrit sur une feuille volante, aurait été perdu avant d'être enregistré dans le registre paroissial, soit de Sillery ou de Québec. Cependant, au recensement de 1681 effectué dans la seigneurie de Maur, l'âge attribué aux quatre autres enfants Lambert est précis dans chacun des cas, ainsi que celui d'Aubin le père. Seul l'âge d'Élisabeth est erroné, ainsi que le prénom de la fille cadette : le recenseur lui a attribué le prénom de la mère, alors qu'elle se prénomme Marie-Florence. Le troisième enfant est prénommé ***Aubin*** comme son père et on le dit âgé de six ans. De plus, lors de son décès survenu à la fin décembre 1727, il est dit âgé de cinquante-trois ans. Peut-être qu'il n'avait pas cinquante-trois ans révolus, mais plutôt cinquante-deux ans et quelques mois. D'après ces informations, il est permis de conclure que l'année 1675 est tout à fait plausible pour cibler l'année de sa naissance.

Le quatrième enfant est un autre garçon né le mardi 21 septembre 1676. Il est baptisé le lundi suivant, à la côte Saint-Ange, le 27 septembre et son prénom est ***François***. L'officiant au baptême est l'abbé Cyprien Dufort qui fait les fonctions curiales à la mission de la Pointe-aux-Trembles qui deviendra Neuville en 1679. Son territoire comme missionnaire itinérant l'amène à couvrir aussi la seigneurie voisine de Maur. L'acte de baptême est conservé dans le registre de la paroisse Notre-Dame de Québec. Il a été rédigé par l'abbé Henri De Bernières, le

même qui a présidé au mariage d'Aubin et d'Élisabeth, six ans plus tôt. Le parrain de l'enfant est François Boucher, un percheron originaire de Saint-Langis-les-Mortagne arrivé en 1635. Âgé de presque cinquante-neuf ans, il possède une terre depuis le mois d'avril 1666 dans la seigneurie de Maur, elle est située à une distance de quelques arpents de celle de la famille Lambert. La marraine est l'épouse de François Fleury-Mitron. Celui-ci a acheté la terre d'Aubin en mars 1670, après que le notaire Becquet eut vendu la sienne à Aubin. Jeanne Gilles est donc une voisine immédiate de la famille Lambert. De plus, elle est une fille du roi arrivée en 1670 dans le même contingent qu'Élisabeth Aubert. Ayant le même âge soit vingt-huit ans, les deux femmes originaires de Paris se connaissaient très bien avant de se marier. À une dizaine de jours d'intervalle, elles ont toutes les deux contracté mariage devant le notaire Romain Becquet chez Anne Gasnier. Celle-ci est présente à chaque occasion ainsi qu'Élisabeth Estienne, leur accompagnatrice durant la traversée. Jeanne Gilles se marie à la fin du mois d'août 1670. Élisabeth ira la rejoindre dans la seigneurie de Maur après son mariage un mois plus tard.

Le cinquième enfant est une fille née le vendredi 18 novembre 1678. L'enfant fut ondoyée par l'abbé Germain Morin, premier prêtre né en Nouvelle-France, fils de Noël Morin et de Hélène Desportes. Les cérémonies du baptême eurent lieu onze jours plus tard, soit le mardi 29 novembre 1678. L'enfant est prénommée ***Marie-Florence*** comme sa marraine**.** Comme les registres de la future paroisse de Saint-François-de-Sales à Neuville n'ouvriront qu'au milieu de l'été prochain, l'acte de baptême est conservé à la paroisse Notre-Dame de Québec. Encore une fois, c'est l'abbé Henri De Bernières qui rédige l'acte à partir des notes apportées par le missionnaire itinérant. Nous constatons que le parrain et la marraine de Marie-Florence sont les conjoints respectifs du parrain et de la marraine de son petit frère François baptisé deux ans auparavant. Le parrain est le voisin immédiat de la famille Lambert, ayant fait l'acquisition de l'ancienne terre d'Aubin. Maintenant agé de quarante-sept ans, François Fleury-Mitron est le conjoint de Jeanne Gilles, âgée de trente ans, elle est une amie d'Élisabeth depuis plusieurs années pour les raisons que nous avons vues au baptême de François. La marraine est Florence Gareman, veuve de François Boucher depuis quelques mois et âgée d'environ quarante-neuf ans.

Le sixième enfant est un garçon né vers 1680, prénommé ***Michel***. L'acte de baptême n'a pu être retrouvé, tout comme celui de son frère Aubin. Pour une raison qui pourrait être différente, ce document n'a malheureusement pas été consigné dans les registres de la paroisse voisine. Un fait important mérite d'être souligné : la jeune paroisse de Saint-François-de-Sales de Neuville présente une interruption dans le registre paroissial à la fin de l'année 1680. On note que le dernier acte inscrit par l'abbé Germain Morin est en date du 1er octobre et que le premier acte inscrit par son successeur l'abbé Jean Basset est daté du 28 novembre. Durant l'intervalle qui sépare ces deux dates, les habitants de Neuville et de la seigneurie de Maur ont dû probablement être privés de services religieux. Si la naissance de Michel coïncide entre ces deux dates, elle se situerait environ deux ans après la naissance de Marie-Florence et environ deux ans avant la naissance de Catherine-Élisabeth; c'est tout à fait possible. Quant au recensement effectué en 1681, Michel n'y apparaît pas, mais il a été démontré que le dénombrement des enfants en très bas âge en particulier les bébés, présentait sans contredit plusieurs omissions de la part des recenseurs. On note aussi à ce recensement, qu'Aubin possède seulement deux bêtes à cornes et huit arpents de terre en valeur. Il faut se rendre à l'évidence que le cheptel n'est pas énorme et la superficie de terre propice à l'agriculture semble plutôt insuffisante pour assurer la subsistance d'un couple avec six enfants. Ce constat nous démontre que la famille vit dans une situation précaire.

Le septième enfant est une fille née le dimanche 20 décembre 1682. ***Catherine-Élisabeth*** est baptisée trois jours plus tard, le mercredi 23 décembre, à la côte Saint-Ange, dans la maison de Mathieu Amiot dit Villeneuve. C'est le récollet Exupère Dethune qui procède au baptême et l'acte est déposé dans le registre paroissial de Neuville que l'on nomme aussi Pointe-aux-Trembles. Le parrain pour l'occasion est Jacques Lemeilleur maintenant âgé de cinquante-deux ans. Depuis cinq ans, il est marié avec Marie Valade, veuve de Michel L'Homme, d'anciens voisins d'Aubin à Château-Richer. La marraine Catherine-Ursule Amiot est la fille de Mathieu et est âgée de dix-huit ans. La terre de Mathieu Amiot est située dans la seigneurie de Maur sur la Pointe Villeneuve, non loin de celle de la famille Lambert. Il semble que les habitants de la côte Saint-Ange s'y réunissent régulièrement afin de rencontrer le missionnaire pour divers événements religieux.

Une semaine plus tard, soit le 27 décembre, Aubin fait rédiger un contrat de vente de bois par le notaire Pierre Duquet. Il s'engage en compagnie de Jacques Lemeilleur à livrer à Nicolas Marion-Lafontaine, marchand de Québec, pour le 15 juin suivant, trois cents madriers de pin de dix pieds de longueur par dix pouces de largeur et de deux pouces d'épaisseur, *franc sciés* moyennant cent vingt livres. Il faut souligner qu'à la signature de ce

contrat, Aubin a maintenant cinquante ans et il est père de sept enfants dont l'aînée a onze ans et Élisabeth vient d'accoucher de la petite dernière, il y a tout juste une semaine.

Le huitième enfant est une autre fille qui est prénommée ***Anne***. Elle est née le samedi 24 mars 1685 et est baptisée le mercredi 28 mars. La cérémonie du baptême a lieu, comme sa sœur Catherine-Élisabeth, dans la maison de Mathieu Amiot dit Villeneuve à la côte Saint-Ange. C'est l'abbé Jean Pinguet qui est l'officiant, il exerce les fonctions curiales à Neuville et s'occupe de desservir la population de la seigneurie de Maur en attendant que soit érigée la future paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures. Celui-ci inscrit aux registres de sa paroisse, les actes de baptême du territoire qu'il doit desservir. Le parrain est un jeune homme de dix-sept ans, il s'agit de Jean Brière, le fils de Denis et de Françoise Bigot. Il est le frère de Françoise Brière qui fut la jeune marraine de Françoise, la sœur aînée de l'enfant. La marraine de l'enfant est Anne-Claude Provost, l'épouse d'Étienne Chevalier. Elle n'a pas encore atteint l'âge de vingt ans. La terre du couple Chevalier-Provost étant avoisinante de celle de la famille de Denis Brière, cela a sans doute joué un rôle dans le choix de la marraine. La famille Chevalier et la famille Lambert entretiennent sûrement des bonnes relations car Étienne Chevalier signera comme témoin au mariage de Françoise, la fille aînée d'Aubin, le 23 octobre suivant.

Au baptême de ce huitième enfant, Aubin Lambert est maintenant âgé de près de cinquante-trois ans et son épouse, Élisabeth Aubert aura trente-sept ans dans deux semaines. À peine cinq mois plus tard, soit le 25 août 1685, la veille de son quatorzième anniversaire de naissance, Françoise l'aînée de la famille, se rend à Québec avec son père à la maison du notaire Gilles Rageot pour y faire rédiger un contrat de mariage avec Michel Chatel. Nous retrouvons parmi les personnes présentes en plus des conjoints : Aubin le père, le Sieur Jean Juchereau de La Ferté, Pierre Normand-LaBrière et Catherine Normand son épouse, Pierre Nolan, bourgeois de Québec et Pierre Houdon-Lataille, de la côte de Lauzon.

La jeune Françoise se marie le 23 octobre 1685 à la paroisse Saint-François-de-Sales de Neuville. À ce jour quelques deux cents personnes forment une trentaine de familles dans la seigneurie de Maur. La famille d'Aubin Lambert est l'une de ces familles pionnières. Plusieurs enfants de ces censitaires sont déjà mariés mais ne s'installent pas tous dans l'entourage de leurs parents. D'ailleurs Françoise et Michel Chatel iront s'établir dans la seigneurie de Lauzon sur la rive sud du Saint-Laurent, où nous les retrouverons dans quelques années.

Dans l'intervalle de deux ans à partir du mariage de Françoise en octobre 1685, jusqu'à la naissance de sa sœur Louise en septembre 1687, on peut constater un changement significatif dans le comportement du couple d'Aubin Lambert et d'Élisabeth Aubert, lors du baptême de leurs deux derniers enfants. Il n'y a aucun doute, quelques événements ont nécessairement dû changer leur situation. La métamorphose dans leur façon de faire est très évidente. Les archives demeurent muettes à ce propos et le couple garde bien son secret… Dans un premier temps, les baptêmes des deux derniers enfants n'ont pas lieu dans la seigneurie de Maur et ne sont pas inscrits aux registres paroissiaux de Neuville. Pourtant, ce fut le cas en 1682 pour le baptême de Catherine-Élisabeth et en 1685 pour celui d'Anne, ainsi que pour le mariage de Françoise la même année. En deuxième lieu, l'aspect le plus particulier des modalités qui entourent le baptême des deux derniers enfants, est sans contredit, celui qui a rapport au choix du parrain et de la marraine. Lors des naissances des autres enfants, les parents font toujours appel à des personnes de même niveau social qu'eux. Les parrains et les marraines sont, soit des amis originaires du Perche, soit une fille du roi arrivée avec Élisabeth en 1670 ou tout simplement des voisins censitaires établis dans la seigneurie de Maur. De plus, il n'y a jamais eu aucun lien de parenté entre le parrain et la marraine lors du baptême d'un de leurs enfants.

Par un contrat chez le notaire François Genaple, Aubin Lambert, *habitant de la coste de Maure* loue le 10 août 1687, de Nicolas Marion-Lafontaine pour un terme de neuf ans, deux terres dans la seigneurie de Lauzon. L'une a quatre par quarante arpents et l'autre de seize et demi par quarante arpents avec une grange sans couverture, ni plancher, plus une petite maison et une autre neuve, non couverte, sans porte ni plancher et d'autres vieux bâtiments. Marion lui promet deux bœufs pour faire valoir ces terres. Aubin s'engage à entretenir et cultiver les terres, à réparer les bâtisses et à verser trois cents livres par année en deux versements. Les droits de pêche et les agrès sont aussi fournis à condition que Lambert essouche les fardoches des deux terres. Il pourra prendre tout le bois de chauffage et de charpente dont il aura besoin. Les témoins sont : Robert de Villeneuve, ingénieur du roi et Jean-Baptiste-Louis Franquelin, hydrographe du roi. Ils ont signé tous les

deux, ainsi que Nicolas Marion-Lafontaine, François Fleury et le notaire. À la rédaction de ce contrat, son épouse Élisabeth est enceinte de sept mois et demi et Aubin sera père une neuvième fois.

Le neuvième enfant est une autre fille née le vendredi 26 septembre 1687. Pour un motif qui demeure obscur et qui a sûrement un lien avec ce qui vient d'être avancé plus tôt, la cérémonie du baptême n'aura lieu que quatre semaines plus tard à Québec, soit le vendredi 24 octobre. Prénommée ***Louise***, son acte de baptême est conservé aux archives de la paroisse Notre-Dame et il est rédigé par le prêtre François Dupré, mais c'est le chanoine Gaultier qui a officié au baptême. Il n'est nullement fait mention de l'endroit de résidence des parents. Le parrain est René-Louis Chartier de Lotbinière fils, son père René-Louis Chartier de Lotbinière a authentifié et folioté le registre paroissial en sa qualité de *Conseiller du Roy et son Lieutenant général Civil et Criminel au Siège de la Prévosté de Québec*. Né à Québec le 10 mai 1681, René-Louis a pour parrain, l'intendant Jacques Duchesneau. Il devient donc le plus jeune parrain des enfants de la famille Lambert à l'âge de six ans et demi ! La marraine est Louise-Élisabeth de Joybert de Soulanges et de Marson. Celle-ci et le parrain sont cousins germains. La marraine est née en Acadie le 18 août 1673 et baptisée à Québec le 15 juin 1675. Son parrain est le comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France. Elle sera bientôt âgée de quinze ans et deviendra éventuellement, marquise de Vaudreuil et gouvernante des enfants du Duc de Berry à Versailles.

Sept mois et demi après avoir loué les deux terres de Nicolas Marion-Lafontaine, Aubin Lambert officialise devant le notaire Gilles Rageot, le 28 mars 1688, la concession d'une terre dans la seigneurie de Lauzon, reçue du seigneur Claude de Bermen de La Martinière[15]. Depuis bientôt deux ans, c'est-à-dire le 2 avril 1686, Aubin a commencé à mettre la terre en valeur et à préparer l'arrivée de la famille qu'il veut emmener sur la rive sud. Il a l'intention de se rapprocher de sa fille Françoise et de son gendre Michel Chatel dont la terre est attenante à la sienne. Il aura cependant à respecter certaines conditions : la terre concédée à *Aubin lamber habt de la seigneurie de Maure* a quatre arpents sur le fleuve Saint-Laurent, joignant d'un côté Michel Chatel et, de l'autre Nicolas Marion-Lafontaine. *[…] aux charges et conditions suivantes cest a scavoir de […] à y tenir feu et lieu ou au'jourduy en estain en possession depuis le deuxiesme avril gbic quatre-vingt-six, desfrisser Incessemencer à Ladvenir lad terre et concession faut de quoy Il sera libre aveq S'bailleur de rentrer en la possession d'jcelle S'il le juge apropos sans aucun dommage […] led preneur descouvrir ses voisins […] de porte ou envoyez ses grains moudres au moulin seigneurial. […]* Les témoins sont : Jacques Chevalier et Pierre Leroux qui ont signé avec le seigneur Claude de Bermen de La Martinière.

Un an plus tard, soit le 17 avril 1689, Aubin Lambert, *habitan de la pointe à Goullet* reconnaît devoir à Nicolas Marion-Lafontaine, demeurant à Québec, la somme de cent livres ainsi que deux mille anguilles saumurées pour payer son bail de location des terres de la seigneurie de Lauzon depuis le début jusqu'à ce jour. Ce faisant, Aubin met fin à ce bail et fera fabriquer à l'intention de Marion, d'ici l'été prochain, un canot de bois destiné à remplacer celui qu'il lui a perdu : pour ce faire, il prendra un arbre sur la terre à Marion. Les cent livres sont payables en deux versements et les anguilles saumurées sont livrables à Québec à raison de mille l'automne prochain et les mille autres, à l'automne de l'année suivante. Lambert doit en plus, quatre journées de travail pendant lesquelles il sera nourri. Il pourra garder les petites meules de foin faites sur la terre et tout le reste du foin demeurant la propriété de Marion. Les témoins sont : Joseph Prieur, huissier, et Pierre Leroux qui ont signé ainsi que Nicolas Marion. Enceinte pour la dernière fois, Élisabeth donnera à Aubin son dixième enfant dans six mois. Aubin sera âgé à ce moment-là de cinquante-sept ans et Élisabeth aura quarante et un ans.

Le dixième enfant est un garçon né à une date indéterminée et prénommé ***Pierre-François*** lors de son baptême, le dimanche 16 octobre 1689. Le baptême a lieu aussi à Québec et l'acte est conservé aux archives de la paroisse Notre-Dame et il est rédigé par l'officiant, le prêtre Henri-Jean Tremblay du Séminaire de Québec. Le lieu de résidence des parents est identifié comme étant Sillery. Le parrain de Pierre-François est le frère cadet de la marraine de sa petite sœur Louise baptisée en octobre 1687 : Pierre-Jacques de Joybert est *écuyer, seigneur en partie de Soulanges et de Marson*. Âgé de douze ans, il est le petit-fils de Louis-Théandre Chartier de Lotbinière. Deux mois après son mariage et âgé de vingt-cinq ans, le parrain de Pierre-François décèdera de la

[15] Juge seigneurial baptisé en 1636 au Perche, arrivé au pays en 1662, il devient seigneur de Lauzon en épousant Anne Després, veuve de Jean de Lauson, le 7 juillet 1664 à Québec. Conseiller au Conseil souverain, lieutenant-général de la Prévôté de Québec et premier conseiller du Conseil supérieur, il épouse en secondes noces Marie-Anne Cailteau, le 9 avril 1697 à Québec. Il décède le 14 avril 1719 et est inhumé le lendemain à Québec.

petite vérole et sera inhumé dans la cathédrale de Québec, le 16 janvier 1703. La marraine est Marie-Françoise Pachot. Elle est la fille de François-Viennay Pachot et de Charlotte-Françoise Juchereau de Saint-Denis. Étant née à Québec le 10 juillet 1686, elle est âgée de seulement trois ans et trois mois ! Même si dans les familles aristocratiques, il arrivait à l'occasion qu'un jeune enfant soit le parrain ou la marraine de son frère ou de sa sœur, dans la situation présente, il semble que ce soit assez invraisemblable. Si la marraine est plutôt la mère de Marie-Françoise et que le prêtre lui ait attribué le patronyme de son époux, c'est alors Charlotte-Françoise Juchereau qui est plutôt désignée comme marraine, ce qui est beaucoup plus admissible. Cette hypothèse a quand même une petite faille car la marraine déclare ne savoir signer. Selon son habitude, Charlotte-Françoise Juchereau signe les actes où elle intervient. Il ne reste plus que la faible hypothèse que la marraine soit plutôt Marie-Françoise Chartier. Elle est la mère de Pierre-Jacques de Joybert le parrain, et de Louise-Élisabeth de Joybert, la marraine de Louise, la petite sœur de Pierre-François, lorsqu'elle a été baptisée le 24 octobre 1687. Mais pourquoi l'abbé Tremblay aurait-il fait une telle méprise ? La question est posée, mais la réponse ne nous parviendra jamais.

Lors des deux derniers baptêmes des enfants d'Aubin Lambert et d'Élisabeth Aubert, nous constatons que le choix des parrains et des marraines a pris une orientation réellement différente. Pour des raisons difficiles à comprendre, nous ne possédons pas tous les éléments nécessaires qui pourraient nous éclairer davantage. Les parrains et marraines ont été choisis parmi la classe sociale supérieure de la ville de Québec, c'est-à-dire les familles les plus prestigieuses de la noblesse.

Dans l'acte de baptême de Louise, le lieu de résidence des parents n'est pas mentionné et dans celui de Pierre-François, on indique : *de la paroisse de Sillery*. Il faut voir cette information dans le sens qu'aux yeux du célébrant, la mission Saint-Joseph de Sillery est la plus proche de l'endroit où demeurent Aubin Lambert et sa famille dans la seigneurie de Maur. C'est une hypothèse possible car, entre la seigneurie de Maur et celle de Sillery, se trouve la seigneurie de Gaudarville. La terre d'Aubin Lambert est située à un peu plus d'un mille et demi à l'ouest de l'embouchure de la rivière de Cap-Rouge. Celle-ci est à la limite ouest de la seigneurie de Gaudarville qui fait environ la même distance en largeur, soit quarante-cinq arpents. Nous nous retrouvons alors à la limite ouest de la seigneurie de Sillery. Ce qui fait un peu plus de trois milles et ce, en partant de chez Aubin. La seigneurie de Sillery mesure une lieue de front, soit environ quatre-vingt-quatre arpents. C'est donc dire que l'endroit le plus éloigné que la chapelle de la mission de Sillery puisse être à partir de chez Aubin Lambert, se trouve à environ six milles et ce, si la chapelle est située à la limite du côté est de la seigneurie. Dans ce rayon d'un peu plus de six milles de la chapelle de Sillery, il est tout à fait possible que l'abbé Tremblay ait englobé tout cet arrondissement de censitaires comme étant des résidents de Sillery. D'autant plus que dans la seigneurie de Maur, il n'y a pas encore d'église et que Saint-Augustin-de-Desmaures ne sera érigée en paroisse qu'en 1691.

Neuf mois plus tard, soit le 23 juin 1690, se trouve inscrit dans le registre des malades de l'Hôtel-Dieu de Québec le nom de *françois Lanber âge de 14 an de La paroisse de silery*. Il s'agit bien du quatrième enfant d'Aubin Lambert et d'Élisabeth Aubert, dont l'âge est exact. Encore là, nous nous retrouvons avec l'interrogation à savoir, si Aubin Lambert et sa famille demeurent encore dans la seigneurie de Maur ou s'ils résident bel et bien à Sillery ? Jusqu'à preuve du contraire, il est opportun de suggérer l'hypothèse démontrée antérieurement, que dans le contexte et l'époque où ces actes furent rédigés, les auteurs avaient peut-être une vision plus élargie du cadre géographique des lieux d'où ils oeuvraient. Un fait demeure cependant, si Aubin Lambert et sa famille sont toujours demeurés à la Pointe à Goulet dans la seigneurie de Maur, des circonstances bien précises ont caractérisé les baptêmes de Louise et de Pierre-François. Le pourquoi, que ces cérémonies eurent lieu à Québec ainsi que le choix inattendu des parrains et des marraines, demeure un élément quelque peu énigmatique en ces fins d'octobre de 1687 et 1689.

Encore une fois, il est impossible que cette interrogation puisse trouver une réponse éclairée afin que l'on puisse l'accepter. Malgré toutes les possibilités qu'il est permis d'envisager, il n'y a pas d'autres avenues que d'étayer ces conclusions sur des hypothèses et ce, après avoir consulté les actes civils et religieux susceptibles de nous fournir certains indices. Se permettre une toute petite supposition à ce stade-ci, si minime soit-elle, peut avoir un certain sens dans la mesure où il faut se placer dans le contexte de l'époque : il y a une personne à Québec, qui connaît très bien Élisabeth Aubert. C'est une fille du roi qui est probablement sa grande amie; elles sont venues en Nouvelle-France avec le même contingent en 1670, elles sont originaires toutes les deux de la région

de Paris et de plus, Marie-Anne Dusauçay est présente et appose sa signature au bas du contrat de mariage d'Élisabeth avec Aubin, chez Anne Gasnier le 4 septembre 1670 devant le notaire Romain Becquet.

Il est évident que ces deux femmes se connaissent très bien. Marie-Anne Dusauçay a épousé depuis Louis Rouer Sieur de Villeray, écuyer, premier conseiller du Conseil souverain et agent de la Compagnie des Indes Occidentales. Leur mariage fut célébré le 26 novembre 1675 à Québec. Par son mariage avec Louis Rouer Sieur de Villeray, Marie-Anne Dusauçay évolue dans une couche sociale assez en vue de Québec. Si quelques mois après la naissance d'Anne en 1685, on suggère une hypothèse où Élisabeth étant plutôt de santé fragile pour une raison ou une autre, est-il possible que les dernières semaines de grossesse de ses deux derniers enfants, ne l'oblige à se rapprocher de l'hôpital ? Est-il possible que son admission à Hôtel-Dieu en 1690 soit le résultat d'un mauvais état de santé des dernières années ? Marie-Anne Dusauçay offre alors à sa grande amie de l'héberger pour la naissance de Louise et de Pierre-François. Elle se charge de la convalescence d'Élisabeth à chaque fois et choisit le parrain et la marraine du nouveau-né parmi ses connaissances. Elle-même est marraine une trentaine de fois depuis son mariage, jusqu'au jour de la naissance du dernier enfant d'Élisabeth. Parmi ses filleuls, on retrouve entre autres : un enfant de Timothée Roussel, chirurgien, de Pierre Duquet et François Genaple, notaires, de Claude de Bermen de La Martinière, seigneur, juge et conseiller au Conseil souverain, de Nicolas Juchereau de Saint-Denis, seigneur, de François-Madeleine Ruette d'Auteuil, procureur général au Conseil souverain, de Philippe Gaultier de Comporté, conseiller du roi, d'Olivier Morel de LaDurantaye, écuyer et futur seigneur, de François-Marie Renaud d'Avène Des Méloizes, capitaine du détachement de la marine entre autres. Enfin, il est peut-être mieux de renoncer à la solution du problème et laisser le champ libre aux conjectures du lecteur…

L'hospitalisation de François Lambert à l'Hôtel-Dieu de Québec a-t-elle un lien avec la maladie de sa mère Élisabeth Aubert ? Elle-même y est inscrite sur la liste des malades le 12 juin 1690, soit une dizaine de jours avant son fils. Il est peut-être possible qu'il y ait eu une maladie contagieuse ou quelques autres raisons. Élisabeth est hospitalisée deux semaines et quitte l'hôpital le 26 juin. Elle est de nouveau inscrite sur la liste des malades le 1er août, le 1er septembre et le 1er octobre. Elle décède le 4 octobre 1690. Elle est âgée de quarante-deux ans et elle n'aura pas eu le bonheur de bercer un petit-fils ou une petite-fille. Aubin se retrouve donc veuf à l'âge de cinquante-huit ans, avec neuf enfants âgés d'un an à dix-sept ans. À ce moment-ci, il est peut-être opportun de souligner une particularité étonnante constatée à la lecture de tous les actes de baptême qui ont été relevés et inscrits dans le Programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal[16] : Aubin Lambert et Élisabeth Aubert n'ont été en aucune occasion, soit parrain ou marraine d'un de leurs petits-enfants ou d'un enfant de leurs voisins censitaires.

De la seigneurie de Maur à la seigneurie de Lauzon

À peine deux semaines de deuil plus tard, dans le fleuve Saint-Laurent se prépare un événement qu'Aubin Lambert a certainement entendu parler. La nouvelle est sur toutes les lèvres et l'arrivée est éminente :

> « Les navires de Phips remontent tranquillement le fleuve. À Rivière-Ouelle, quelques hommes tentent de mettre pied à terre. Le curé de la paroisse, Pierre de Francheville, lance un appel général à ses paroissiens pour qu'ils repoussent l'ennemi. […] Il prend son fusil et, à la tête de ses paroissiens, il commande l'attaque. *Ils firent plusieurs décharges sur les chaloupes qui furent contraintes de se retirer au large avec perte, sans avoir blessé un Français,* écrit Gédéon de Catalogne.
>
> Le 16 octobre, à six heures du matin, les navires anglais arrivent en face de Québec. Les petits bâtiments se rangent *au côté de la côte de Beauport* et les gros se mettant *un peu plus au large.* Sur les dix heures du matin, une chaloupe quitte le navire amiral et s'avance vers la terre portant à son avant un pavillon blanc. [...] Dès que l'émissaire anglais, le major Thomas Savage, met pied à terre, le major Provost lui fit bander les yeux et le fit conduire au gouverneur par deux sergents. […] L'émissaire de Phips présente à Frontenac une lettre le sommant de rendre la ville d'ici une heure. *Je ne vous ferai pas tant attendre,* lui répliqua Frontenac. *Dites à votre*

[16] Ce programme est connu par les généalogistes par l'abréviation : P.R.D.H. Il couvre la période de 1621 à 1799.

> *général que je n'ai point de réponse à lui faire que par la bouche de mes canons et à coups de fusil; qu'il apprenne que ce n'est pas de la sorte qu'on envoie sommer un homme comme moi; qu'il fasse du mieux qu'il pourra de son côté, comme je ferai du mien. »*[17]
>
> « Phips tergiversa jusqu'au 18 octobre, puis passa à l'attaque : 1 500 hommes furent débarqués à Beauport, mais arrêtés net à l'embouchure de la rivière Saint-Charles par une colonne de 350 miliciens commandés par Jacques Le Moyne de Sainte-Hélène et Juchereau de Saint-Denis. Déconcerté, l'amiral entreprit de bombarder la ville. Cependant, la hauteur des retranchements présentait un obstacle de taille pour la faible artillerie des assaillants et un avantage considérable pour celle des défenseurs. La plupart des boulets anglais s'écrasèrent sur le cap Diamant ou sur les palissades, sans causer beaucoup de dommages sur les bâtiments de la ville. Par contre, les navires de Phips se présentaient comme une cible parfaite pour les canons français.
>
> Quelques heures de ce petit jeu inégal convainquirent l'amiral qu'il était préférable de ne point insister. Quelques jours plus tard, à la suite d'affrontement infructueux sur la côte de Beauport, il décida de lever l'ancre, craignant qu'un siège en règle de la ville […] ne le rendit prisonnier des glaces. Il revint à Boston le 19 novembre, ayant perdu approximativement 900 hommes et plusieurs vaisseaux. Du côté français, on dénombra officiellement six morts, dont Sainte-Hélène et une vingtaine de blessés. À Québec, on chanta le Te Deum et baptisa l'église de la basse-ville : Notre-Dame-de-la-Victoire. »[18]

Il ne fait aucun doute que les bombardements ne sont pas passés inaperçus pour les résidents des deux côtés du fleuve dans l'arrondissement de Québec et dans la seigneurie de Lauzon. Peu de temps après le décès de son épouse, Aubin prend la décision de déménager avec ses enfants sur sa terre dans la seigneurie de Lauzon. Depuis quatre ans, il s'y préparait déjà. Il a besoin de l'aide de sa fille aînée Françoise qui a épousé Michel Chatel, dont la terre est voisine de la sienne. Françoise est maintenant âgée de dix-neuf ans et mère d'une petite fille. Sa sœur Catherine qui est sourde-muette et qui a dix-sept ans a sûrement besoin de son appui pour l'aider à élever ses frères et sœurs dont le bébé a tout juste un an. Les deux garçons les plus âgés ont quinze et quatorze ans alors que les six autres enfants ont entre un an et douze ans. Aubin ne se remariera pas, c'est donc dire qu'il lui faut se retrousser les manches et avoir l'aide de chacun de ses enfants.

Plus de deux ans après le décès de son épouse, soit le 14 janvier 1693, Aubin passe un marché avec l'intendant Jean Bochart de Champigny. C'est le notaire François Genaple qui rédige l'acte. Un autre exemple qu'Aubin est aussi un scieur de long en plus d'être un laboureur et un bûcheron. Il promet de livrer à Québec, à marée haute, sur la grève vis-à-vis la porte Saint-Nicolas, à la fin de mai prochain, trois mille pieds de bordage[19] de pin de trente pieds de long, un pied de large et un pouce d'épaisseur, en plus, deux cents madriers de pin de dix pieds de long, neuf à dix pouces de large et deux pouces d'épaisseur, franc sciés. S'il peut en faire plus, l'intendant s'engage à tout acheter. Il paiera deux sols pour chaque pied de bordage et cinquante livres pour chaque lot de cent madriers.

À l'automne de la même année, soit le 17 novembre 1693, Aubin passe un autre marché, cette fois avec Pierre Normand-LaBrière. Il promet de livrer sur le bord de la grève du Cul-de-Sac, à Québec, à marée haute, à la fin du mois de juin prochain, trente cordes de bois à raison de quatre livres la corde. C'est le notaire Louis Chambalon qui rédige l'acte. À la lecture de ces deux contrats, il faut bien reconnaître qu'Aubin est un phénomène en soi et une force de la nature. Ce travail s'effectue l'hiver en grande partie. De plus, il y a les travaux de la ferme à faire et toutes les obligations familiales à s'occuper. Par surcroît, il faudra charger et transporter tout ce bois de l'autre côté du fleuve. Aubin est quand même âgé de soixante et un ans.

Pendant les quinze prochaines années, Aubin Lambert n'aura plus recours au notaire. Il se consacre définitivement à sa famille et à sa terre. Maintenant âgé de soixante-seize ans, il est temps de vendre la terre située à la Pointe à Goulet dans la seigneurie de Maur, où la famille a vécu et où les enfants ont grandi sur une

[17] LACOURSIÈRE, Jacques. *Histoire populaire du Québec*, Des origines à 1791, Tome I, Sillery, Les éditions du Septentrion, 1996, p. 179.
[18] LAHAISE, Robert et Noël VALLERAND. *La Nouvelle-France 1524-1760*, Outremont, Lanctôt Éditeur, 1999, p. 133.
[19] Planche épaisse qui forme le revêtement de la membrure intérieure d'un navire.

période d'une vingtaine d'années. Par un acte notarié en date du 11 juillet 1708, Aubin vend à Joseph Cottin-Dugal fils, la terre de Saint-Augustin-de-Desmaures pour la somme de quatre cents livres. C'est le notaire Florent de Lacetière qui rédige l'acte. Deux ans plus tard, le 11 novembre 1710, par un acte rédigé par le notaire Louis Chambalon, Aubin donne une quittance pour le paiement final audit acheteur de sa terre.

Environ deux ans et demi plus tard, soit le mardi 7 mars 1713, Aubin invite ses enfants à se rendre au presbytère de Saint-Nicolas. Le curé Pierre Le Picart, rédige ses dernières volontés. Cet acte sera déposé dans le greffe du notaire Jacques Barbel le 31 juillet suivant. L'ancêtre Aubin abandonne à son fils aîné Aubin, sa terre de quatre par quarante arpents avec une vieille maison, une étable et un vieux hangar, quelques meubles de peu de valeur, deux bœufs de sept ans et trois vaches. La terre a douze arpents en culture. Aubin Lambert fils, devra prendre soin de sa sœur Catherine handicapée, verser quatre-vingts livres à chacun de ses frères et sœurs en compensation de ce qui leur revient de la succession et rembourser environ trois cents livres dues à différents créanciers. De plus, il devra *nourrir et entretenir autant sain que malade ledit Lambert leur père sa vie durant et après son décès le faire inhumer.*

L'ancêtre Aubin quitte les siens moins d'un mois plus tard, *après avoir reçu avec beaucoup de piété les sacrements de pénitence d'eucharistie et d'extrême-onction.* La date de son décès n'est pas connue. Il fut inhumé le 4 avril 1713 dans le cimetière de Saint-Nicolas. Il était âgé de presque quatre-vingt-un ans.

Rendons hommage à nos ancêtres Aubin Lambert et Élisabeth Aubert pour leur dévouement, leur courage et leur ténacité qui leur ont permis après plus de trois cent trente ans, de nous donner la vie à travers les enfants de leurs enfants, pour que nous puissions enfin écrire leur histoire…

L'établissement des enfants

Françoise est mariée à Michel Chatel, fils de défunt Jean Chatel et de Julienne Moulin, de St-Malo du bourg de Randonnay, évêché de Chartres au Perche. Leur mariage est célébré le 23 octobre 1685 à la paroisse Saint-François-de-Sales de Neuville. Elle est âgée de quatorze ans et lui de trente-cinq ans. Leur contrat de mariage a été rédigé le 25 août 1685 chez le notaire Gilles Rageot à Québec. Le couple s'établit dans la seigneurie de Lauzon. Michel Chatel a reçu la concession de sa terre le 4 juin 1684 du seigneur et conseiller au Conseil souverain, Claude de Bermen de La Martinière. De leur mariage jusqu'au mois de mai 1698, le couple a eu six enfants, un seul garçon et cinq filles, dont une décède à la naissance. Un événement dont il faut souligner l'importance, c'est la vocation de leur fille Marie-Jeanne née vers 1691. Elle sera prénommée *Marie-Anne* dans les documents qui la concerne. Elle a sûrement fait la fierté et rempli de bonheur les familles Chatel et Lambert. En effet, elle prit le voile chez les Ursulines à Trois-Rivières, en qualité de sœur *converse* sous le nom de Sœur de Sainte-Ursule[20]. Quant au garçon, il décède célibataire à l'âge de vingt-sept ans. Évidemment, le couple de Michel Chatel et Françoise Lambert aura une descendance seulement par leurs filles.

Michel Chatel décède à une date indéterminée. Françoise sera bientôt âgée de trente-deux ans et veuve avec cinq enfants. Elle contracte un second mariage avec Jacques Gauthier le 23 juillet 1703 devant le notaire Guillaume DeNevers. Jacques est veuf d'Élisabeth-Ursule DeNevers, il est âgé de cinquante-six ans avec huit

[20] Dans le chapitre : Histoire du monastère des Ursulines des Trois-Rivières, il est écrit aux pages 155 à 157 : « *Au mois de janvier 1715, la révérende mère supérieure, la maîtresse des novices et la portière allaient accueillir à la porte conventuelle, mademoiselle Marie-Anne Chatel. Celle-ci, ayant franchi le seuil du cloître, se prosterne aux pieds de la mère supérieure, lui demande sa bénédiction, puis se relève pour recevoir le baiser de paix des religieuses présentes. […] Partis de Saint-Nicolas dans la saison la plus rigoureuse, sur les instances réitérées de leur enfant, les parents ne cèdent, disaient-ils à nos mères les droits de l'amour paternel, qu'en faveur des ursulines à qui ils confient leur pieux enfant. […] La maîtresse des novices l'a conduite à la chapelle où elle fait à Dieu l'entière offrande d'elle-même; puis au noviciat, où elle la présente à ses sœurs qui, par leur affection s'efforcent d'adoucir son sacrifice, et de remplacer le mieux possible les êtres aimés auxquels elle vient de dire adieu. L'on sait que l'institut établit deux classes de religieuses : les unes, désignées sous le nom de sœurs converses, sont spécialement employées au travail; les autres portant le titre de religieuses de chœur, sont appliquées à la récitation de l'office au chœur, à l'administration ou à l'enseignement. […] Toutes nos mères saluèrent la jeune postulante avec les transports de la joie la plus vive. Marie-Anne Chatel de Sainte-Ursule, fut pour le monastère, pendant trente-huit ans, un véritable trésor; nous la verrons constamment se choisir les emplois les plus difficiles, les travaux les plus pénibles. […] Ce sera de concert avec la bonne sœur de la Visitation que sœur Sainte-Ursule pleine de reconnaissance, de dévouement et de ferveur, se dépensera au service de Jésus.* »

enfants dont un garçon et une fille qui sont mariés. Le mariage est célébré le 28 juillet 1703 à Saint-Nicolas. De leur union naissent quatre enfants : deux garçons et deux filles.

Jacques Gauthier décède avant le mois d'avril 1715 et sa veuve Françoise Lambert fait procéder à la vente aux enchères de leurs biens par le notaire Jacques de Horné de LaNeuville, le 2 avril 1715. Quant à Françoise, on ignore la date de son décès. Elle n'est pas décédée lors du mariage de sa fille Catherine Gauthier avec Jean-Baptiste Loiseau, le 7 mai 1729 à Québec, par contre, elle est dite décédée lors du mariage de son autre fille Marie-Louise Gauthier avec Pierre Loignon, le 27 février 1735 à Saint-Nicolas.

Catherine est née à la maison paternelle, dans la seigneurie de Maur, le 5 avril 1673 et est baptisée une semaine plus tard à l'église de la paroisse Notre-Dame de Québec, le 12 avril 1673. Ce deuxième enfant d'Aubin Lambert et d'Élisabeth Aubert grandit et demeure avec ses parents tout le temps qu'ils vivront. Lors du déménagement de la famille, de la seigneurie de Maur à la seigneurie de Lauzon sur la rive sud du Saint-Laurent, elle est la plus âgée des enfants car sa sœur aînée Françoise est déjà mariée et a quitté la maison paternelle. Elles vont se retrouver à nouveau car elles seront voisines. Catherine est toujours restée célibataire et ce n'est qu'à la lecture de l'acte d'abandon fait par son père Aubin, à son frère Aubin, que l'état de Catherine y est décrit sans équivoque. C'est un acte rédigé par le curé Pierre LePicart, au presbytère de Saint-Nicolas le 7 mars 1713, lors du conseil de famille où son père prend les dispositions nécessaires, afin de s'assurer que sa fille soit bien entourée après son décès. Catherine est maintenant âgée de quarante ans, elle est sourde-muette et elle est devenue *très incommodée* selon son père. Il est entendu que son frère Aubin, verra à la *nourrir et l'entretenir sa vie durant et après son décès de la faire inhumer*. On ignore la date précise de son décès car l'acte de sépulture n'a pas été retrouvé.

Aubin, laboureur, est marié à Marie-Anne Houde, fille de défunt Jean Houde et de défunte Anne Rouleau, de la seigneurie de Tilly. Il est aussi prénommé *Jean-Aubin* à l'occasion. Le contrat de mariage est rédigé par le notaire Jacques de Horné de LaNeuville, le 12 novembre 1706. On ignore la date de la célébration du mariage, l'acte n'ayant pas été retrouvé. Aubin est au début de la trentaine, et Marie-Anne n'a pas encore dix-sept ans. Le couple s'établit sur une terre dans la paroisse de Saint-Nicolas. Le 2 janvier 1708, il a reçu la concession d'une terre de Robert Choret, seigneur du fief de Bonsecours. Entre autres paiements, il devra aider à planter le mai[21], donner une semaine de travail pour bâtir le moulin et une autre semaine pour l'église. Finalement, il devra aussi fournir une journée pour les chemins. Leurs enfants sont nés sur une période de près de vingt ans, soit de leur mariage jusqu'en juin 1726. Sont issus de ce mariage, douze enfants dont cinq garçons et sept filles. Aubin Lambert fils, décède à l'âge d'environ cinquante-trois ans et est inhumé le 25 décembre 1727 à Saint-Nicolas. Marie-Anne Houde son épouse fait procéder à l'inventaire des biens par le notaire Jean-Baptiste Choret, le 23 octobre 1730. Un peu plus d'un an plus tard, elle fait rédiger un contrat de mariage par le même notaire le 5 janvier 1731 avec Pierre Dubois, fils de Pierre et Marie-Anne Mailloux et elle l'épouse en secondes

[21] La fête de mai est le dernier jour d'avril de chaque année. Quatre pères de famille vont demander au capitaine de milice de la paroisse où ils résident la permission de planter un mai (c'est un sapin de soixante pieds de haut orné d'une girouette) à sa porte; ce qu'il leur permet toujours car c'est une marque d'honneur pour lui. En conséquence de cette permission, le lendemain, de grand matin, on voit arriver à sa maison les quatre mêmes pères de famille suivis d'une douzaine de jeunes gens armés de fusils, qui escortent le mai tiré par deux chevaux attelés à deux paires de petites roues éloignées de vingt pieds l'une de l'autre, sur lesquelles est couché le mai. Dès qu'ils sont rendus à la place désignée par le capitaine, ils creusent un trou et élèvent le mai de la manière suivante : un homme fort se met au pied et pose une planche dans le trou, sur laquelle vient s'accoter le pied du mai. Pendant que les uns le soulèvent avec des pièces de bois de douze pieds de long, les autres le soutiennent avec des gaffes, et ils s'approchent du pied à mesure que le mai s'élève. Dès qu'il est debout et qu'ils sont sûrs qu'il est bien droit, un jeune homme vif et vigoureux se saisit avec hâte d'une houe et remplit le trou de terre aux côtés du mai. Ils enfoncent ensuite à grands coups de masse des piquets tout autour, les autres continuant toujours à le soutenir avec leurs gaffes, jusqu'à ce qu'un nombre suffisant de piquets pour le soutenir soit posés. Ils placent alors six guettes en cercle sur le mai. Ces guettes ont cinq pieds de long. Le mai ainsi fixé, les jeunes gens font une décharge de fusil pour saluer le capitaine, à quoi il répond en tirant aussi un coup. Le chef de la brigade tire aussitôt une bouteille d'eau-de-vie qu'il a cachée sous son capot, et en présente un coup au capitaine et ensuite à tous les assistants, et ce à l'entour du mai. Cette cérémonie terminée, le capitaine les prie d'entrer chez lui, où ils trouvent une table dressée avec une quantité de crêpes arrosées de mélasse ou de sucre d'érable et quelques viandes, mais principalement quantité d'eau-de-vie. À chaque coup qu'ils boivent, trois jeunes gens se lèvent de table et vont tirer une décharge de fusil sur le mai afin de le marquer, car c'est en quoi consiste le plus grand honneur que de noircir entièrement le mai à coups de fusil. Le reste de la journée est employé à danser. (Nicolas-Gaspard Boisseau, c. 1800)

noces à Saint-Nicolas le 8 janvier suivant. De cette union, naît une fille. Marie-Anne Houde décède à Saint-Nicolas où elle est inhumée le 25 octobre 1774 à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

François, laboureur, est marié à Marguerite Pilote, fille de Jean et Marie-Françoise Gaudry de la côte de Lauzon. Un contrat de mariage est rédigé par le notaire Charles Rageot, le 13 novembre 1699. Le mariage a lieu quatre jours plus tard, soit le 17 novembre 1699 à Saint-Nicolas. François vient à peine d'avoir vingt-trois ans et Marguerite a seize ans depuis la fin de l'été. Le couple vit à Saint-Nicolas. Sa terre est attenante à celle de sa sœur Françoise, en amont sur le fleuve, alors que celle de Françoise est voisine de la terre d'Aubin, leur père. Sur une période de vingt ans, la famille a vu naître dix enfants mais six seulement atteindront l'âge adulte. Les quatre autres décèdent en bas âge. Après toutes ces maternités, Marguerite décède à l'âge de trente-huit ans, le 22 février 1722, à Saint-Nicolas. Deux ans et demi plus tard, François se remarie avec Thérèse Bonhomme-Dulac, fille de défunt Nicolas et Marie-Louise Cloutier. Ils font rédiger un contrat de mariage le 13 avril 1724 par le notaire Jean-Étienne Dubreuil. Quatre mois et demi plus tard, soit le 29 août 1724 le mariage a lieu à la paroisse Notre-Dame-de-Foy à Sainte-Foy. François est âgé de quarante-huit ans et Thérèse, la mariée, presque vingt-quatre ans. De ce deuxième mariage, s'ajoutent à la famille six autres enfants. Par contre, les quatre derniers décèdent en bas âge, dont des jumeaux. Sept ans plus tard, François décède et est inhumé à Saint-Nicolas le 22 août 1731 à l'âge de cinquante-cinq ans. Thérèse Bonhomme est maintenant veuve et âgée de trente et un ans. Elle attend dix-huit mois avant de se remarier. Elle fait rédiger un contrat de mariage le 10 février 1733 par le notaire Jean-Baptiste Choret. Elle épouse en secondes noces Pierre Marion qui n'a pas encore vingt et un ans. Il est le fils de défunt Georges Marion et de Marie-Madeleine Demers. Le mariage a lieu le 16 février 1733 à Saint-Antoine-de-Tilly.

Marie-Florence est mariée à Pierre Renaud-Locat, fils de Pierre et de Françoise Desportes. Elle est prénommée *Marie* dans la plupart des actes qui la concernent. Le contrat de mariage est rédigé le 12 septembre 1711 par le notaire Pierre Rivet dit Cavelier et le mariage est célébré trois jours plus tard soit le 15 septembre à la paroisse Notre-Dame de Québec. Les deux conjoints ont une chose en commun : leur mère respective sont des filles du roi originaires de la région de Paris. Marie-Florence est âgée de près de trente-trois ans à son mariage tandis que Pierre est âgé de près de trente-neuf ans. Le couple vit à Saint-Nicolas et a quatre enfants dont deux décèdent en bas âge. Pierre Renaud quitte son épouse à l'âge de soixante ans environ. Son acte de sépulture n'a pas été retrouvé. Par contre, il est dit décédé le 16 novembre 1733 au mariage de sa fille Marie-Élisabeth avec François Dubois-Lafrance, à Saint-Nicolas. Quant à Marie-Florence, elle est inhumée à Saint-Nicolas, le 5 janvier 1747. Elle est âgée de soixante-neuf ans.

Michel, laboureur, en date du 22 août 1706, devant le notaire Jacques de Horné de LaNeuville, a fait rédiger un contrat de mariage avec Marie-Louise Gourault, veuve de Louis Hayot de Saint-Antoine-de-Tilly. Pour une raison dont eux seuls connaissent la réponse, le couple s'est retrouvé chez le même notaire neuf mois plus tard, soit le 29 mai 1707, pour faire annuler leur contrat de mariage. Michel attendra un an et demi avant d'épouser Louise-Catherine Grenier, fille de Joseph et de Marie Houde. Quant à la filiation de Michel avec ses parents, elle est clairement démontrée à la lecture de son contrat de mariage rédigé par le notaire Jacques de Horné de LaNeuville, le 24 novembre 1708[22]. Le mariage est célébré à la chapelle de Sainte-Croix, le 29 novembre 1708, l'acte est inscrit sur une feuille volante et est déposé aux archives de Lotbinière. Âgé d'environ vingt-huit ans, Michel prendra pour épouse Louise-Catherine âgée d'environ dix-sept ans. Il reçoit la concession d'une terre le 17 février 1709, de Robert Choret, seigneur de Bonsecours, celle-ci est attenante aux terres non concédées de la seigneurie de Sainte-Croix appartenant aux Ursulines de Québec. L'acte est rédigé par le notaire Jacques de Horné de LaNeuville. Michel et son épouse Louise-Catherine ont vu naître douze enfants sur une période de

[22] Monsieur Réal Aubin a publié et prouvé hors de tout doute il y a plus de vingt ans, un dossier très complet sur la filiation de Michel Lambert intitulé : « Les enfants d'Aubin Lambert I », troisième partie, dans les *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. XXXV, n° 4, 1984, p. 254-259. Monsieur Aubin après ses nombreuses années de recherches intensives, corrigeait ainsi l'erreur de Mgr Tanguay, reprise par l'Institut Drouin, par René Jetté dans son *Dictionnaire généalogique des familles du Québec* publié en 1983 ainsi que par d'autres auteurs. Toutes ces publications donnent Michel Lambert pour fils de Pierre Lambert et de Marie LeNormand. De nos jours, toutes les personnes qui s'intéressent à la généalogie, se servent de ces publications comme outils de recherches et continuent de propager l'erreur à l'infini pour se retrouver dans la descendance d'un couple d'ancêtres qui n'est pas le leur ! L'importance de publier ce nouveau dictionnaire généalogique des familles Lambert est d'autant plus justifié que de nombreux descendants de Michel Lambert et Louise-Catherine Grenier, se verront tout à coup transformer de normands en percherons !

vingt ans environ. Il faut compter six garçons dont l'aîné décède adolescent et six filles dont la cadette décède aussi à l'adolescence. Il est intéressant de signaler que Louise-Catherine Grenier est certainement d'un grand secours dans sa communauté; tout en étant mère d'une famille nombreuse, elle trouve le temps d'assister les femmes en couches car elle est une sage-femme. Un peu moins de trois ans après la naissance du douzième enfant, Michel est inhumé à la paroisse Sainte-Croix-de-Lotbinière, le 30 avril 1733, à l'âge de cinquante-deux ans. Son épouse Louise-Catherine Grenier se retrouve veuve avec tous ses enfants d'âge mineur. Les deux fils aînés sont dans le tout début de la vingtaine, les autres enfants sont âgés entre trois ans et dix-huit ans. Un an et demi plus tard, soit le 3 octobre 1734, la veuve Louise-Catherine reçoit à la maison le notaire Jean-Baptiste Choret, pour faire rédiger un contrat de mariage avec Gaspard Choret. Celui-ci est le frère du notaire et veuf en secondes noces de Marguerite Auger. Le lendemain, le 4 octobre 1734, à la paroisse Sainte-Croix-de-Lotbinière a lieu le mariage de Gaspard Choret âgé de trente-six ans et de Louise-Catherine Grenier âgée d'environ quarante-trois ans. Aucun enfant ne naît de cette union qui durera trente-neuf ans. Louise-Catherine sera portée en terre à l'âge d'environ quatre-vingt-trois ans, le 2 novembre 1773, à Sainte-Croix-de-Lotbinière. Quant à Gaspard Choret , il lui survivra sept ans et sera inhumé le 7 décembre 1780 au même endroit et ce, à l'âge de quatre-vingt-trois ans également.

Catherine-Élisabeth prend pour époux Jean Gatin dit St-Jean, fils de Marc-Antoine et de Marguerite Belon, originaire de la paroisse de Saint-Sulpice de Paris en Île-de-France. Elle est prénommée *Élisabeth* dans les actes qui la concernent. Le couple fait rédiger un contrat de mariage par le notaire Jacques Barbel, le 22 septembre 1706. Jean Gatin est un marchand et un important propriétaire de bateaux destinés à la pêche et au transport de marchandises. Ce jour-là, plusieurs personnes en haut lieu sont présentes : Monsieur le marquis Charles-Henri d'Aloigny, colonel commandant les troupes du détachement de la Marine et Geneviève Macard, son épouse, Jean-Baptiste Couillard de l'Espinay, lieutenant de l'amirauté de Québec et Geneviève de Chavigny, son épouse, Marie-Madeleine Morin, veuve du notaire Gilles Rageot, stipulant pour Élisabeth Lambert et plusieurs autres. Le mariage a lieu le lendemain, soit le 23 septembre à la paroisse Notre-Dame de Québec. Le jour de leur mariage, Jean et Élisabeth sont déjà les parents d'une fille âgée d'environ un an et Élisabeth est enceinte de deux mois d'un deuxième enfant. Élisabeth est âgée de vingt-quatre ans et Jean Gatin a environ trente-deux ans. Il serait intéressant de connaître l'origine de la fortune de Jean Gatin en France car à son âge, être négociant et propriétaire de plusieurs bateaux, avoir des dizaines de personnes à son emploi, demandent des ressources hors du commun à l'époque. Le couple vit à Québec et moins de deux ans après leur mariage, soit le 10 mai 1708, loue une maison dans la basse-ville du seigneur René-Louis Chartier de Lotbinière sur la rue Saint-Pierre. Dans ce bail, le notaire Florent de Lacetière signale que Jean Gatin et Élisabeth Lambert sont des aubergistes de la ville de Québec et de plus, fait une description très détaillée de l'intérieur de la maison. Sur une période d'environ vingt ans le couple a des enfants, mais ils ont le malheur de perdre sept de leurs quatorze enfants en bas âge dont un à la naissance. De plus, il y a trois garçons et une fille dont nous perdons la trace car nous ne connaissons que leur date respective de naissance. Des trois autres filles, une a pris le voile[23] et les deux autres ont pris mari. Quant à Geneviève l'aînée, elle épouse Joseph Nouchet, un négociant et receveur des droits du Domaine du roi et Élisabeth sa jeune sœur, épouse Jean-Urbain Martel-Belleville, le directeur des Forges de St-Maurice.

Jean Gatin-St-Jean est un bourgeois de Québec, aubergiste et négociant, qui possède son entreprise de pêche à la morue très active en Gaspésie. En effet, il nous est permis de le constater par un acte de vente rédigé par le notaire Pierre Rivet dit Cavelier, le 2 août 1718 lorsque Élisabeth, pendant l'absence de son mari occupé à faire *la pêche à la morue dans la baie de Gaspé*, vend à Jacques Richard, bourgeois du navire *Le Poly*, toute la morue séchée que Jean Gatin pourra prendre durant l'année, à condition que Richard aille la chercher lui-même à Gaspé. L'entreprise de Jean Gatin est sûrement florissante pendant quelques années car le 9 avril 1725 :

> « deux marchands de Québec, les Sieurs Peyre et Becquet, envoient à l'anse du Grand-Étang un canot monté par cinq hommes pour y retenir en leur nom *une étendue de grève pour la pêche à*

[23] C'est par la constitution d'une dot par Élisabeth Lambert veuve de Jean Gatin, en faveur de sa fille cadette, en date du 9 novembre 1737 chez le notaire Jean de Latour, que l'on apprend que Louise est *actuellement novice au Couvent des Dames Religieuses de l'Hôpital Général de cette ville, prête a y faire profession en qualité de religieuse de chœur*. Qu'est-ce qu'une *religieuse de chœur*? Elle s'applique à la récitation de l'office au chœur, à l'administration ou à l'enseignement. Quant à sa cousine Marie-Anne Chatel qui est une *sœur converse*, elle est spécialement employée au travail.

> *la morue*. Mais il y a un problème. Un autre marchand de Québec, Jean Gatin, vient de prendre à bail *les terres et seigneuries et fiefs de la Grande Vallée des Monts Notre-Dame, de la rivière de la Madeleine et de l'Anse du Grand-Étang* avec l'intention d'y établir une pêche sédentaire de morue. Gatin est sur le point d'envoyer dans la région qu'il vient de louer de Michel Sarrazin et de la famille Hazeur *trois bâtiments de quarante tonneaux chacun avec quatorze chaloupes de pêche et soixante-cinq hommes d'équipage*. L'intendant Bégon est appelé à régler le problème. Il émet donc une ordonnance, le 10 mai, dans laquelle il édicte *que le Sieur Gatin jouira seul de la pêche au Grand-Étang et à la Rivière de la Madeleine et qu'à l'égard de la Grande-Vallée des Monts Notre-Dame, ledit Sieur Gatin y prendra la grave*[24]*, des cabanots*[25] *et vignots*[26] *pour sept chaloupes et cédera le surplus pour la pêche du Sieur Peyre. »*[27]

Jean Gatin-St-Jean décède le 5 juin 1729 à Québec, à l'âge de cinquante-cinq ans selon le registre des sépultures de la paroisse Notre-Dame, il est inhumé le lendemain. Élisabeth est veuve à l'âge de quarante-six ans. Le 16 avril 1733, le notaire Jacques Barbel est appelé à dresser l'inventaire des biens de la communauté entre le défunt Jean Gatin et son épouse Élisabeth Lambert. À sa demande, le notaire s'est rendu chez elle, à l'auberge, située rue du Cul-de-Sac à Québec. Différentes pièces de l'auberge contiennent des meubles en pin ou en merisier, des fauteuils à pieds tournés, des miroirs, des tapisseries de Bergame, de l'argenterie et une trentaine de livres dont les titres témoignent des goûts variés de son époux : Anectotes persanes, Nouveau Parnasse des muses galantes, voisinant avec les six volumes d'une Histoire de France sous le règne de Louis XIV, les Lettres de la marquise de Sévigné, un tome des œuvres de Corneille et de celles de Voiture, les Mémoires de Saint-Evremont dont les restes venaient d'être déposés en l'abbaye de Westminster. La veuve renonça-t-elle à la succession de son défunt mari, elle qui déclarait ne savoir *ni écrire, ni signer et ne rien connaître de l'état des affaires de ladite succession, pas plus que les engagements que feu son mari avait contractés de son vivant, ne lui ayant jamais donné aucune connaissance des affaires de son commerce, n'ayant eu que la conduite de son ménage* ?

Plusieurs transactions qu'Élisabeth a effectuées après le décès de son époux, indiquent plutôt le contraire de ce qu'elle affirme au moment de l'inventaire des biens. Il faut certes voir en elle une femme d'affaires qui savait naviguer en eaux troubles. Par exemple, trois mois après le décès de Jean Gatin, soit le 10 septembre 1729, Élisabeth s'apprête à aller en procès avec Jean Pamier un marchand de La Rochelle de passage à Québec. Il lui réclame au-delà de 21 400 livres pour des avances que le marchand Bourgine a faites à son époux. L'entente était intervenue le 26 mai 1728 à La Rochelle. Pour garantir le paiement de la dette, Bourgine a obtenu une saisie de *La Louise* appartenant à Jean Gatin et immobilisé, avec son chargement, chez le marchand Jung à Bordeaux. Élisabeth en vient à une entente et s'engage à payer 10 000 livres dans un mois et le reste au cours des trois années à venir. L'entente est rédigée par le notaire Jacques Barbel. Un peu plus d'un mois plus tard, soit le 15 octobre 1729, Yves Desroches et Joseph Filteau propriétaires du bateau *Le Saint-Pierre* accosté au quai du Cul-de-Sac, reconnaissent avoir une dette d'au-delà de 3 500 livres envers Élisabeth Lambert qui leur a livré des fournitures pour aller hiverner dans la seigneurie de Mingan. Le notaire François Rageot a rédigé l'acte. L'année suivante, le notaire Jacques-Nicolas Pinguet de Vaucour en date du 7 juin 1730, se rend chez Élisabeth pour rédiger un acte d'obligation que Jean Nadeau a envers elle. Il reconnaît une dette de plus de 5 200 livres dont un montant pour des fournitures utilisées pour faire la pêche l'année dernière, un autre montant de 2 300 livres pour le prix d'achat d'un charroi de 30 tonneaux nommé *Le Saint-Jean-Baptiste* sur lequel Nadeau doit partir cet été pour aller à la pêche, ainsi que les fournitures et l'équipement de pêche de cette année. Il promet de rembourser *en morue et autres effets que lui aura produit son voyage*. L'année suivante devant le notaire Henri Hiché, en date du 24 septembre 1731, Élisabeth règle ses dettes envers le marchand Guillaume Estèbe à qui elle doit un peu plus de 20 000 livres. Elle s'engage à lui fournir 1 000 quintaux de morue à 14 livres le quintal, dès que sa goélette *L'Aimable* arrivera à bon port. En plus, elle lui vend *L'Aimable* pour 3 700 livres et son bateau *Le Saint-Joseph* pour 1 800 livres. Le restant sera payé à sa volonté.

[24] La *grav*e : un terrain préparé où l'on a transporté et étendu des cailloux pour y faire sécher le poisson.
[25] Le *cabanot* : peut-être une déformation de *cabanon* : petite cabane de plage ou le *cabillaud* : nom de la morue fraîche.
[26] Le *vignot* : mollusque comestible aussi appelé en Europe *littorine*, connu au Canada sous les noms de *bigorneau* et de *bourgot*, ou le *vigneau* : table en treillis sur laquelle on étend la morue préparée afin de la faire sécher à l'air libre.
[27] LACOURSIÈRE, Jacques. *Histoire populaire du Québec*, Des origines à 1791, Tome I, Sillery, Les éditions du Septentrion, 1996, p. 239-240.

Près de trois ans plus tard, le 15 mai 1734 devant le même notaire Henri Hiché, Élisabeth demeurant rue Notre-Dame dans la basse-ville de Québec, renonce à la communauté de biens qu'elle avait avec son défunt mari, Jean Gatin-St-Jean. En même temps, elle renonce à l'assignation qu'elle avait fait donner à François-Étienne Cugnet par un huissier, le 6 mai 1734, à condition qu'elle récupère une partie de ses meubles saisis par celui-ci, jusqu'à concurrence de 750 livres qu'elle est en droit d'exiger par une clause de son contrat de mariage. Deux mois plus tard, elle reconnaît avoir récupéré des meubles et ustensiles de ménage pour une valeur de 750 livres. Enfin, elle passe un accord devant le notaire Jean de Latour avec les religieuses de l'Hôpital Général de Québec, le 25 novembre 1737. Elle donne à la communauté tout ce qu'elle possède en meubles et effets de quelque valeur, le tout évalué à 1 800 livres. Les religieuses promettent de la nourrir et entretenir, *tant en santé que malade*, pour le restant de ses jours. Elle est âgée ce jour-là de cinquante-cinq ans. La date de son décès n'est pas connue, l'acte de sépulture étant introuvable.

Anne est mariée à François Dubois-Lafrance, fils de François et Anne Guillaume. Le mariage est célébré le 20 avril 1711 à Saint-Nicolas et les deux conjoints ont une chose en commun : leur mère respective sont des filles du roi originaires de la région de Paris. Anne est âgée de vingt-six ans et François a vingt-cinq ans. Aucun contrat de mariage n'a été retrouvé pour ce couple. La famille vit d'abord à Saint-Nicolas pendant une douzaine d'années environ et va ensuite s'installer dans la seigneurie de Sainte-Croix. Les parrains et marraines se présentent au baptême neuf fois dans une période d'un peu plus de quinze ans. Trois garçons et six filles seront par la même occasion sous le goupillon du célébrant. Les deux premières filles décèdent au bout de quelques jours et le cadet quitte la famille avant d'atteindre l'âge de trois mois. Deux garçons et quatre filles se marieront pour donner plusieurs petits-enfants à leurs parents. Anne est inhumée le 8 mars 1744 à Sainte-Croix-de-Lotbinière à l'âge de cinquante-neuf ans, tandis que François est inhumé au même endroit neuf mois plus tard, soit le 26 décembre de la même année. Il avait le même âge que son épouse.

Louise Lambert épouse Henri Louineau, navigateur, fils de défunt Pierre et de Marie Bertin-Breval. C'est le notaire Pierre Rivet dit Cavelier qui rédige leur contrat de mariage. En effet, le notaire se rend chez la mère du futur époux à Québec, rue du Sault-au-Matelot, le 9 février 1714. Le mariage est célébré trois jours plus tard, soit le 12 février 1714. Les deux conjoints ont eux aussi une chose en commun : leur mère respective sont des filles du roi. La mère de l'époux, arrivée au pays en 1669, est originaire de la région de Rouen en Normandie. Louise est âgée d'un peu plus de vingt-six ans, quant à Henri, il aura vingt-quatre ans à la fin de juillet. Le couple vit à Québec et dans la quinzaine d'années de maternité d'Anne, sept enfants dont cinq garçons et deux filles verront le jour. Un garçon et une fille décèdent en bas âge. Henri Louineau décède à Québec le 23 mars 1761 à l'âge de soixante-dix ans. Quant à son épouse Louise Lambert, elle rejoindra son époux moins de deux mois plus tard. Elle sera inhumée le 9 mai 1761 à Québec, le lendemain de son décès. Elle était âgée de soixante-treize ans.

Pierre-François Lambert, laboureur, prend pour épouse Marie-Louise Houde, fille de Joseph Houde-Bellefeuille et Louise-Angélique Grenier. Il est prénommé *Pierre* dans les actes qui le concernent. Un contrat de mariage est rédigé le 2 septembre 1714, par le notaire Jacques de Horné de LaNeuville chez les parents de la future mariée. La date de leur mariage n'est pas connue, l'acte n'ayant pas été retracé. Pierre est âgé de vingt-cinq ans et Marie-Louise a environ dix-sept ans. Le couple s'établit dans le fief de Bonsecours, paroisse de Sainte-Croix. Le couple a vu naître neuf enfants sur une période d'une vingtaine d'années. Un enfant décède à la naissance, une fille n'atteint pas l'âge d'un mois et un adolescent les quitte à l'âge de dix-sept ans. Un garçon et cinq filles se marieront et donneront plusieurs petits-enfants à Pierre et Marie-Louise. Marie-Louise Houde est inhumée le jour de Noël 1757 à Sainte-Croix-de-Lotbinière, elle avait quitté les siens la veille, âgée de cinquante-neuf ans environ. Pierre lui survécut quelques années et sera inhumé lui aussi à Sainte-Croix-de-Lotbinière, le 16 novembre 1761 à l'âge de soixante-douze ans.

Les enfants d'Aubin Lambert dit Champagne et d'Élisabeth Aubert, ont été désignés à un moment ou l'autre de leur vie, soit par les patronymes « *Lambert* », « *Champagne* » ou « *Aubin* ». Ces trois patronymes se retrouvent dans les registres des baptêmes, mariages et sépultures des différentes paroisses, ainsi que dans plusieurs greffes des notaires ou autres documents officiels. Il en sera de même pour plusieurs de leurs nombreux descendants qui les ont transmis jusqu'à nos jours.

Conclusion

« Durant un siècle et demi, quelque 10 000 colons français et leurs descendants vécurent en Amérique du Nord la grande aventure de la colonisation. Ils quittèrent une société organisée, un royaume puissant et un milieu relativement évolué dans l'espoir de mettre en valeur un territoire lointain et inhospitalier. Ils étaient pour la plupart braves, honnêtes et pleins de bonne volonté, mais en même temps pauvres, privés de capitaux et de connaissances techniques. Ces gens durent vaincre des obstacles énormes : nécessité de s'adapter au climat, de déboiser les terres, de défricher le sol, de résister à la menace amérindienne. Ils vainquirent ces obstacles et s'épanouirent aux dimensions du continent.

Imperceptiblement, au fur et à mesure que s'allongeait le XVII^{e} siècle, soutenus à l'occasion par des administrateurs actifs et débrouillards, remués par l'immensité du continent et animés du désir de donner à leur société des assises matérielles solides, ces colons firent de la vallée du Saint-Laurent un *champ doré*, de chaque rivière une route, de chaque nation amérindienne un fournisseur de précieuses fourrures, de tout le versant oriental de l'Amérique du Nord; à l'exception du littoral atlantique, un immense mais fragile empire. Au XVIII^{e} siècle, leur collectivité avait pris la physionomie et l'allure d'une société organisée, avec ses institutions politiques fonctionnelles, son économie relativement diversifiée, ses classes sociales plus ou moins perméables, sa politique extérieure énergique et son propre patrimoine culturel.

Pourtant quelque chose manquait. Comment expliquer que face à cette réussite, touchante si l'on veut, mais néanmoins profondément normale dans l'ordre des grandeurs, le petit noyau anglais du littoral atlantique se soit développé, au cours de la même période, à un rythme si accéléré ? Particularité du génie anglo-saxon ? Peut-être bien, mais au fait le génie, surtout le génie des peuples, n'est jamais gratuit. Les Français, matériellement capables de se suffire à eux-mêmes, terriens, casaniers et soucieux d'hégémonie européenne, n'ont que très partiellement subi l'attrait de leur empire d'Amérique. Par contre les Anglais, marins, commerçants soucieux de se procurer les matières essentielles à leur industrie et désireux de se débarrasser en bloc de leurs dissidents, crurent trouver sur les côtes d'Amérique le prolongement naturel de leurs îles. Il vint en Amérique peu de Français et beaucoup d'Anglais. La plupart des Français étaient pauvres, plusieurs Anglais étaient riches. Cela explique beaucoup de choses. La géographie respective de la Nouvelle-France et des colonies anglaises explique le reste : d'une part, un empire français *de l'intérieur*, dépourvu de ports accessibles à longueur d'année, et qui ne fournit, exception faite des fourrures, que des matières déjà disponibles en France; d'autre part, un empire anglais accessible en tout temps, plus rapproché de sa métropole, et qui lui offre du tabac, du coton, du sucre et un marché appréciable. […]

La Nouvelle-France disposait d'un allié précieux : l'espace. Cela signifiait dans le concret une meilleure connaissance du territoire et l'inestimable appui de la majorité des Amérindiens. Cela lui permit de tenir tête près de soixante-quinze ans à une masse démographiquement vingt fois supérieure. Mais quand l'Amérique anglaise soutenue à fond par une métropole aux aguets et surmontant ses propres divisions eut organisé une offensive de grand style, le sort devint inéluctable.

En fait, la Nouvelle-France connut une fin prématurée. Bien que tardivement en voie d'épanouissement, elle n'ait pas atteint la maturité qui lui eut permis de se passer dorénavant de sa métropole naturelle. De plus, à l'œuvre inachevée de colonisation française en ce coin d'Amérique allait se superposer une œuvre de colonisation anglaise, cohérente, matériellement solide et durable. Pour les 65 000 survivants de la Nouvelle-France, commençait désormais non pas une seconde phase de leur histoire, mais la première phase d'une nouvelle histoire à laquelle, ils allaient être intimement liés mais qui, à la limite, pouvait se faire sans eux. »[28]

[28] LAHAISE, Robert et Noël VALLERAND. *La Nouvelle-France 1524-1760*, Outremont, Lanctôt Éditeur, 1999, p. 273-275.

Remerciements

Rédiger la biographie de son ancêtre est un objectif que l'on peut atteindre à force de volonté, de travail et beaucoup de documentation. Sans l'apport du résultat des nombreuses années de recherches du père Réal Aubin qui partage avec les personnes qui s'intéressent comme lui à ses racines, que ce soit par ses articles parus dans les Mémoires de la Société généalogique canadienne-française de Montréal ou par son imposant travail des 800 actes notariés 1663-1799 compilés dans son volume « *Les Lambert-Champagne-Aubin* », cette partie historique de mon ancêtre aurait été tout à fait irréalisable. Je lui en suis très reconnaissante. Pour lire, étudier et analyser tous les documents que j'ai apportés sur ma table de travail afin d'en faire une synthèse, je veux souligner l'étroite collaboration de mon conjoint dans ce projet. Je remercie Gaëtan Lambert, généalogiste de l'Association, qui a présidé le comité du livre et qui a bien voulu partager dans ce dictionnaire, la compilation des données généalogiques sur les « *Lambert* » recueillies suite à ses inlassables recherches faites depuis plusieurs années. Je m'en voudrais d'oublier de mentionner Marius Lambert pour sa grande disponibilité, son dévouement, son aide et son support technique en informatique pendant toutes ces innombrables heures au fil des mois. Pour la correction des textes, un grand merci à « Mado » Robillard pour sa patience et son aide précieuse, sans oublier le travail de Lyette Brochu en iconographie. Pour réaliser avec succès un tel ouvrage, un travail d'équipe est primordial et j'aimerais remercier tous ceux et celles qui de près ou de loin ont contribué sans hésitation à mener à terme ce projet d'envergure qui à travers toutes ces pages, permettra aux lecteurs de visiter leurs ancêtres « *Lambert* » qui seront heureux de les accueillir dans leurs familles.

Merci à toute l'équipe!

Carmen Lambert

****

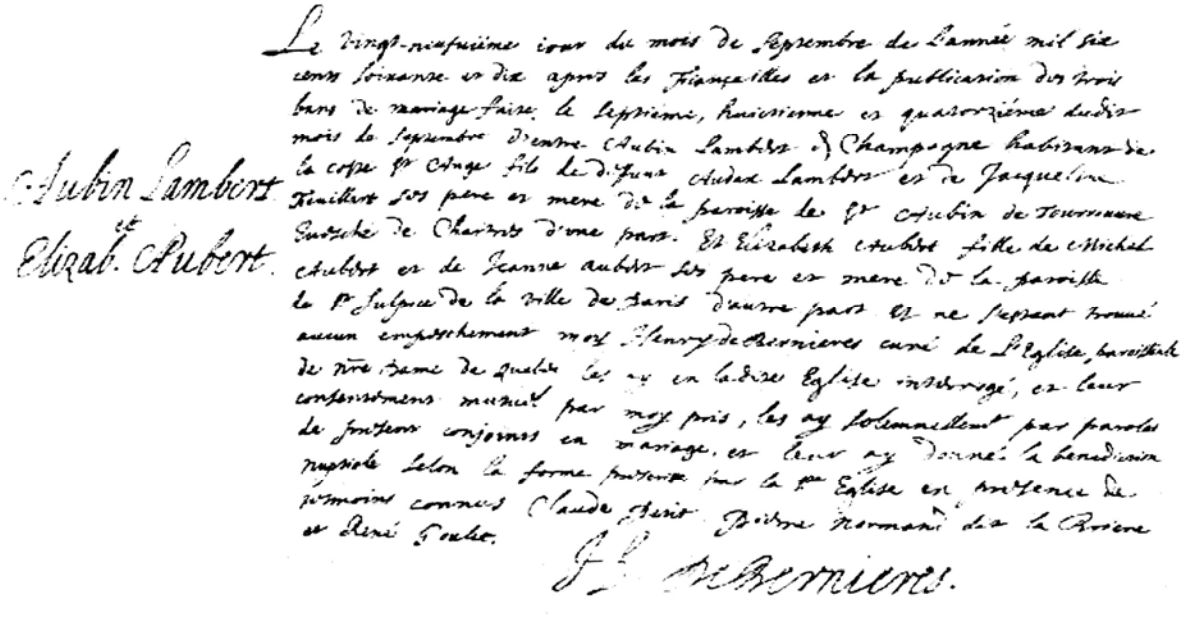

L'acte de mariage d'Aubin Lambert et d'Élisabeth Aubert, le 29 octobre 1670, à Notre-Dame de Québec.

****

Bibliographie

A.M.D.G. Tome Premier, *Les Ursulines des Trois-Rivières*, Trois-Rivières, P.V. Ayotte, Libraire-Éditeur, 1888, 565 p.
AUBIN, Réal. « Aubin Lambert, un prétendu soldat du régiment de Carignan », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. XXVIII, n° 1, 1977, p. 25-31.
AUBIN, Réal. « Les enfants d'Aubin Lambert I », première partie, *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. XXX, n° 2, 1979, p. 109-121.
AUBIN, Réal. « Les enfants d'Aubin Lambert I », deuxième partie, *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. XXXII, n° 4, 1981, p. 243-258.
AUBIN, Réal. « Les enfants d'Aubin Lambert I », troisième partie, *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. XXXV, n° 4, 1984, p. 243-259.
AUBIN, Réal. « La première mutation de Lambert à Aubin », *Mémoires de la Société généalogique* canadienne-*française*, vol. XXXVIII, n° 4, 1987, p. 289-298.
AUBIN, Réal. « Aubin Lambert (1632-1713), l'ancêtre des Aubin dit Lambert », *causerie* présentée à la Société de généalogie de Lanaudière, 10 octobre 1989, p. 3-15.
AUBIN, Georges et Réal AUBIN. *Les Lambert-Champagne-Aubin*, 800 actes notariés 1663-1799, Joliette, Éditions Aubin-Lambert, 1999, 787 p.
BELISLE, Louis-Alexandre. *Dictionnaire Général de la langue française au Canada*, Québec, Bélisle Éditeur Inc., 1971, 1390 p.
BRUCHÉSI, Jean. M.S.R.C. *Le Cahier des Dix*, N° 20, Montréal, 1955, 243 p.
COURNOYER, Jean. *La mémoire du Québec* de 1534 à nos jours, Montréal, Les Éditions internationales Alain Stanké, 2001, 1861 p.
GIGUÈRE, Guy. *D'un pays à l'autre 1600-1900*, Sainte-Foy, Édition Anne Sigier, 1994, 213 p.
LACOURSIÈRE, Jacques. *Histoire populaire du Québec*, Des origines à 1791, Tome I, Sillery, Les éditions du Septentrion, 1996, 480 p.
LAHAISE, Robert et Noël VALLERAND. *La Nouvelle-France 1524-1760*, Outremont, Lanctôt Éditeur, 1999, 334 p.
LANDRY, Yves. *Les Filles du roi au XVII^e siècle*, Montréal, Léméac Éditeur Inc., 1992, 434 p.
LANGLOIS, Michel. *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois (1608-1700)*, Sillery, La Maison des ancêtres Inc., Tome I, 1998, 521 p. Tome II, 1999, 511 p. Tome III, 2000, 525 p. et Sillery, Les éditions du Mitan, Tome IV, 2001, 501 p.
MATHIEU, Jacques. *La Nouvelle-France*, Les Français en Amérique du Nord, XVI^e-XVIII^e siècle, Québec, Les Presses de l'Université Laval, Éditions Belin, 1991, 254 p.
MONTAGNE, Madame Pierre. « Tourouvre et les Juchereau », Un Chapitre de l'Émigration Percheronne au Canada, *la Société canadienne de Généalogie (Québec), et l'Association Perche-Canada*, 1965, p. 119-123.
Musée Virtuel de la Nouvelle-France. www.mvnf.civilisations.ca

Iconographie

La plaque commémorative des 35 pionniers dans l'église de Tourouvre : même adresse Internet que ci-dessous.
Les fonts baptismaux dans l'église de Tourouvre : www.geocities.com/heartland/1865/french/fpictures.htm
L'église de Tourouvre : www.geocities.com/heartland/1865/french/fpictures.htm
Le premier bateau de la traversée : Jacques Lacoursière. « Nos Racines », vol. n° 2, 1979, p. 22.
Le deuxième bateau : Robert Livessey et A.G. Smith. *À la découverte du Canada*, Édition Héritage Inc., p. 1.
La carte de Château-Richer : d'après le terrier de la seigneurie de Beaupré, Archives du Séminaire de Québec.
L'arrivée des filles du roi : Gérard Lebel. *Nos Ancêtres*, Sainte-Anne-de-Beaupré, 1990, vol. 19, p. 4.
Le portrait de Jean Talon : peinture attribuée au frère Luc, Musée des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec.
Les seigneuries de Maur et de Lauzon : une partie de la carte de Gédéon de Catalogne, par DeCouagne en 1709.

« Les peuples qui conservent une longue vie sur la terre
sont ceux qui honorent les monuments de leurs ancêtres. »[29] *Mgr Gerbert*

[29] INSTITUT DROUIN. *Dictionnaire National des Canadiens-français 1608-1760*, Tome I, A-K, Montréal, 1977, p. 38.

Les épidémies au Québec[30]

Souvent, lors de recherches en généalogie, on s'étonne du fait que plusieurs de nos ancêtres meurent à des dates très rapprochées. Par exemple, on constate le décès du mari, de l'épouse et d'enfants sur une même courte période.

Quelle est la cause de ces décès ?

Les actes d'inhumation mentionnent, à l'occasion, la cause du décès mais souvent ils sont muets. Il est intéressant dans ces cas de vérifier si la cause du décès n'était pas due à une épidémie. Même si, comparativement à l'Europe au XVII^{e} et au XVIII^{e} siècle, la Nouvelle-France fut beaucoup moins affectée par les épidémies, il y en eut cependant plusieurs :

1687	Épidémie de rougeole dans toute la colonie.
1699	Épidémie de petite vérole : 100 morts.
1701	Épidémie de picote durant l'hiver à Québec.
1702	Épidémie de petite vérole débutant en novembre à Québec. Elle s'étend rapidement à toute la colonie et fait deux à trois mille morts incluant les Amérindiens. L'épidémie fait de 200 à 300 morts dans la ville de Québec.
1710	Épidémie de fièvres malignes, appelées maladie de Siam, dans toute la colonie.
1717-1718	Épidémie de fièvres malignes dans toute la colonie.
1729	Épidémie de picote.
1733	Disette et épidémie dont on compte jusqu'à 2 000 malades en même temps à l'Hôpital Général de Québec.
1734	Épidémie de variole dans la colonie.
1735	Grave maladie contagieuse à Montréal apportée par les vaisseaux du roi.
1743-1745	Épidémie de typhus dans toute la colonie.
1748	Augmentation anormale des décès à Saint-Augustin, ce qui laisse supposer une maladie contagieuse.
1749	Épidémie de fièvre et décès nombreux.
1750	Épidémie de typhus dans toute la colonie.
1755	L'année de la grande picote, épidémie de petite vérole qui aurait peut-être été transportée par les troupes revenues de Carillon.
1756-1759	Épidémie de typhus dans toute la région.
1765	Épidémie de nature inconnue qui fait monter le taux de mortalité dans la colonie.
1783	Durant l'hiver, 1 100 personnes meurent de la picote et des fièvres rouges.
1784	La plus grande épidémie de variole depuis 1760 affecte plus particulièrement la région du Richelieu.
1797	Épidémie de nature inconnue.
1809	On signale en plusieurs endroits une épidémie appelée *melancholy epidemy*, cette maladie de nature inflammatoire se soigne par la saignée.
1819-1821	Épidémie de variole qui a décimé une grande partie de la population amérindienne.
1832	Épidémie de choléra. Elle sévit en Europe et frappe le Québec, 4 420 personnes en sont atteintes et 1 904 en meurent.
1847	Épidémie de typhus chez les immigrants et de typhoïde à Montréal.
1854	Dernière épidémie de choléra à Québec à l'été. En 22 ans, les épidémies ont fait 8 300 victimes à Québec seulement.
1889	Épidémie de picote.
1918	Épidémie mondiale de grippe espagnole.

****

[30] BARBEAU, Michel. « Les épidémies au Québec », http://epf.planete.qc.ca/Bulletins-arch/epidemies.asp

Valeur de la monnaie au XVII[e] et au XVIII[e] siècle[31]

Il arrive parfois, lors de recherches sur un de nos ancêtres, qu'en feuilletant un livre d'histoire, un vieux manuscrit, que ce soit un contrat notarié, un testament ou un inventaire après décès, de se retrouver face à des sommes d'argent dont on ne connaît pas trop la valeur : livres, écus, sols, etc. Pour éclaircir un peu ce problème, voici la liste de quelques monnaies utilisées à l'époque :

le denier	équivalence	12 deniers = 1 sol
le sol ou sou	"	20 sols = 1 livre
la livre ou franc	"	3 livres = 1 écu
l'écu : monnaie d'argent	"	1 pistole = 10 livres
le louis : monnaie d'or	"	1 louis = 20 livres

Les premiers colons étant très pauvres, n'avaient apporté avec eux que très peu d'argent, qui fut vite épuisé. En 1663, il n'y avait plus aucune espèce sonnante au pays. Pour compenser à ce manque de monnaie courante, les habitants se mirent à utiliser le *castor* comme monnaie d'échange : la peau se vendait 4 francs la livre. On pouvait effectuer l'opération à tous les magasins de la Compagnie.

Avec l'arrivée des soldats du régiment Carignan-Salières en 1665, l'argent se mit à nouveau à sonner. Mais ce n'était pas encore suffisant car les pièces ne restaient pas en circulation. On continua donc de négocier avec le *castor*. En 1669, on ajouta le *blé* qui valait 4 livres le minot. Et puis en 1674, ce fut autour de la *peau d'orignal*, évaluée 3 livres environ.

En l'année 1685, l'intendant De Meulles établissait la *monnaie de cartes* dont voici une brève histoire. En 1674, le roi Louis XIV avait donné l'ordre que tous les comptes, achats et paiements divers devaient être soldés en argent sonnant. Pour comble en 1684, il envoie des soldats au pays et ordonne de les faire vivre mais il avait oublié leur paie…C'est à ce moment que De Meulles eut l'idée de la *monnaie de cartes* et qu'il la mit effectivement en circulation. Le système fonctionnait comme suit : il se servait de cartes à jouer ordinaires sur lesquelles il inscrivait un montant, y apposait son sceau et sa signature et celle du trésorier. La première évaluation était de 4 livres pour une carte entière, une demi-carte valait 2 livres et le quart de carte valait 15 sols. Il rachetait ces cartes dès l'arrivée des vaisseaux du roi. Même désavoué, le stratagème se répète et devient de plus en plus un instrument de crédit. En 1714, circulent environ 2 millions de livres de monnaie de cartes, soit sept fois plus que les fonds annuels envoyés par le roi.

Chacun avait son gagne-pain et était rémunéré selon sa fonction. Ainsi en 1653, un chirurgien gagnait annuellement 100 à 150 livres, un menuisier, 100 livres, un charpentier, 75 à 100 livres, un armurier, 100 livres, un maçon, 80 livres, un serrurier, 75 livres, un cordonnier ou un tailleur d'habits, 60 livres.

Que pouvait-on acheter avec cette monnaie ? En 1709, un cheval se vendait 40 livres et une belle bête jusqu'à 100 livres, une vache valait 50 livres, un cochon moyen valait 15 livres et un mouton valait 5 livres. Vers 1710, voici le prix des denrées suivantes : le beurre salé, 10 sols, le beurre frais, 15 sols, le melon d'eau, 3 à 6 sols, le fromage de l'Île d'Orléans, petit, mince, de forme ronde et de 4 morceaux la livre, valait 30 sols la douzaine.

Les peaux et les fourrures étaient un élément vital de subsistance pour les colonisateurs. En 1715, par exemple, la peau d'élan valait 10 livres, celle de l'ours, de la loutre et du raton-laveur, 5 livres, la peau de loup, 2 livres, la peau de la martre, 45 sols et celle du renard valait 35 sols.

****

[31] LAPIERRE, Gilles. « La valeur de la monnaie au XVII[e] et au XVIII[e] siècle », *Entraide généalogique*, la Société généalogique des Cantons de l'Est, vol. 1, n° 1, 1978-1979, p. 60-62.